S.INF 1-5

MICRO-ENTREPRISES ET SECTEUR INFORMEL

Document de recherche

METHODE ET ANALYSE DES RESULTATS DU RECENSEMENT PILOTE DES ETABLISSEMENTS ECONOMIQUES DE OUIDAH (BENIN)

Carlos Maldonado

RECEIVED
6 SEP 1993
International
Labour Office
ILO BIBL BIT

Service du développement et de la gestion des entreprises
Département du développement des entreprises et des coopératives

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL GENEVE

39537

Copyright © Organisation internationale du Travail 1993

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être adressée au Service des publications (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

ISBN 92-2-209041-1

Première édition 1993

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.
Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.
La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse.

Imprimé par le Bureau international du Travail, Genève, Suisse

PRÉFACE

Le recensement pilote des établissements économiques de Ouidah, dont le présent rapport fait l'objet, s'est vu confier la tâche propre à toute opération de cette nature: tester la validité d'une méthode et de ses instruments de collecte des données. Il a été mené au titre du PEESI (Programme d'étude et d'enquêtes sur le secteur informel).

Les fiches de recensement et le manuel d'instructions préparés à l'intention des agents recenseurs constituent les principaux instruments mis au point dans le cadre de cette opération censitaire. Les premières, destinées à enregistrer l'information relative aux établissements économiques opérant dans un cadre formel ou informel, sont au nombre de trois et concernent les activités sédentaires, semi-sédentaires et ambulantes. Le manuel, quant à lui, fournit un ensemble de concepts et instructions pratiques indispensables à la réussite des opérations de terrain. Le champ économique et géographique d'application du recensement, les principes de dénombrement et d'exhaustivité ont fait notamment l'objet de développements particuliers.

Les objectifs du recensement peuvent se résumer ainsi:

- le repérage physique le plus précis des établissements économiques et leur dénombrement exhaustif quelle que soit leur modalité d'exercice;

- le recueil, traitement et analyse des données en vue d'appréhender les principales caractéristiques des établissements recensés;

- la constitution d'une base de sondage permettant d'en tirer un échantillon stratifié pour enquêter ensuite les établissements informels.

Ce document qui comporte 6 sections rend compte de l'ensemble des opérations et des résultats du recensement. La première décrit la méthodologie mise au point et passe successivement en revue les objectifs, les travaux préparatoires (dont la sensibilisation de la population et la formation des enquêteurs), le déroulement des opérations sur le terrain, les difficultés rencontrées et les recommandations qui en découlent pour la poursuite du travail dans les autres villes du Bénin.

La deuxième section s'efforce de synthétiser les résultats globaux du recensement en mettant en relief le caractère éminemment informel des activités recensées qui, de surcroît, se signalent par la prépondérance du commerce de détail et la faiblesse des activités de transformation et du bâtiment. La féminisation de l'activité économique apparaît également comme un résultat remarquable du recensement, phénomène qui s'accompagne d'un handicap majeur pour les femmes: leur cantonnement dans des activités faiblement productives, progressivement saturées et frappées d'une grande vulnérabilité, soit le petit commerce et la restauration.

La troisième section, consacrée aux établissements sédentaires, fait ressortir leur degré d'informalité: elle révèle que seule une part infime d'entre elles existe devant la loi et est reconnue comme telle dans les registres créés à cet effet. La vérification d'autres critères pour définir le degré d'informalité (tenue de registres comptables et composition de la main-d'oeuvre) confirment cette assertion. Par ailleurs, du point de vue sectoriel, on constate un relatif équilibre entre les activités de production et celles relevant du secteur tertiaire. D'autres traits saillants des établissements tels que leur localisation, l'emploi, l'ancienneté, l'utilisation des machines électriques, tout comme les caractéristiques des chefs d'entreprise complètent l'analyse de ces établissements.

La quatrième section s'attache à analyser les caractéristiques des activités semi-sédentaires: leur structure sectorielle (largement dominée par le petit commerce, en particulier des produits alimentaires de consommation courante), leur implantation dans la ville, leur ancienneté et les sources de revenu complémentaires des chefs d'entreprise. L'exercice de ces activités est surtout l'apanage des femmes car, en l'absence d'autre choix, elles se voient contraintes à emprunter des filières non marchandes d'apprentissage d'un métier, fortement tributaires de la division des tâches et responsabilités entre les sexes au sein du ménage. De ce fait, l'insertion des femmes dans le marché du travail est marquée par des conditions singulièrement précaires et leurs opportunités de revenu ne sont point de nature à leur permettre de surmonter la situation structurelle de pauvreté qui les frappe.

La cinquième section illustre la portion la plus instable et marginale de l'économie urbaine: les activités ambulantes et itinérantes où le petit commerce se détache par son écrasante supériorité numérique suivi de la restauration. Il en découle une fonction vitale de ces activités pourvoyeuses de biens de consommation journalière aux ménages urbains. Etant donné les conditions même de démarrage des activités, n'exigeant que des immobilisations les plus sommaires en capital et des connaissances techniques élémentaires, la prolifération de petits négociants et restaurateurs tire la marge bénéficiaire moyenne vers le bas. Les maigres revenus qui s'ensuivent, au prix d'énormes efforts et souffrances, rémunère mal le temps investi. La conséquence en est une grande mobilité et l'extrême irrégularité des emplois traduites par des taux élevés de création et disparition des unités économiques, facteurs qui empêchent tout processus de consolidation.

Cette économie de précarité, où les femmes et les enfants occupent une place majoritaire (les hommes adultes étant plus souvent dans les activités de transport), est, de plus, marquée par la coexistance d'un taux d'analphabétisme élevé et d'un niveau de déperdition scolaire considérable. Un si faible acquis scolaire condamne les petits commerçants ambulants à une marginalisation croissante par rapport à d'autre opportunités d'emploi plus rémunératrices, mais exigeant par là même des compétences techniques plus avancées.

La sixième section tire les principales conclusions du recensement autant sur le plan méthodologique que sur le plan de l'analyse des données recueillies. A la lumière des résultats obtenus on conclut, entre autres, à la pertinence du choix méthodologique fait quant à la segmentation de l'univers recensé en trois sous-ensembles d'après leur degré de sédentarité: les activités sédentaires, semi-sédentaires et ambulantes. En effet, il en ressort des caractéristiques fort distinctes que ce soit au niveau de la composition sectorielle des

activités et leur degré de précarité, de la répartition des chefs d'entreprise par sexe et par âge ou selon le recours de ces derniers à la main-d'oeuvre salariée.

Enfin, conformément aux objectifs dévolus au recensement, on dispose à présent d'un fichier informatisé des établissements dont la localisation physique, la nature de l'activité exercée et les caractéristiques hétérogènes des opérateurs économiques vont permettre d'établir la base de sondage et d'en tirer un échantillon stratifié.

Par la diffusion de ce document, le BIT entend contribuer à l'amélioration des méthodes et techniques de recueil des données sur l'économie informelle ainsi qu'à une approche objective du potentiel économique des petits métiers et des contraintes structurelles qui entravent leur développement.

TABLE DES MATIÈRES

Section I: Méthodologie et exécution du travail de terrain 1

1. Objectifs du recensement 1
2. Les travaux préparatoires 1
3. Déroulement des opérations de recueil de l'information 4
4. Les difficultés rencontrées 5
5. Recommandations pour la suite des opérations 6

Section II: Résultats globaux du recensement 8

1. Un aperçu général 8
2. Le degré d'informalité des activités 8
3. La structure des activités 9
4. La féminisation de l'activité économique 12
5. Permanence des établissements sur le marché 13
6. Age et niveaux d'instruction des actifs 14

Section III: Les établissements sédentaires 15

1. Le degré d'informalité: notions et vérification 15
2. Structure et localisation des activités 19
3. Sources de revenus complémentaires 20
4. L'emploi et les catégories main-d'oeuvre 21
5. Ancienneté des unités économiques 22
6. Caractéristiques des chefs d'entreprise 22
7. Utilisation des machines électriques 24
8. Type de local occupé par les établissements 25

Section IV: Les établissements semi-sédentaires 26

1. L'informalité des établissements 26
2. Structure sectorielle des activités 26
3. Implantation des activités dans la ville 27
4. Ancienneté des établissements 27
5. Sources de revenu complémentaires 28
6. Caractéristiques des chefs d'entreprise 28

Section V: Les activités ambulantes 31

1. Leur degré d'informalité 31
2. Composition sectorielle des activités 31
3. Ancienneté des activités 32
4. Caractéristiques des opérateurs économiques 33
5. Localisation des ambulants dans l'espace urbain 35

Section VI: Conclusions 36

ANNEXES:

Annexe 1. Fiches de recensement
Annexe 2. Fiches de contrôle
Annexe 3. Tableaux du recensement

TABLEAUX:

Tableaux des résultats du recensement des activités économiques dans la ville de Ouidah.

Série tableaux A (Activités sédentaires)

A. 1: Répartition des unités économiques suivant leur ancienneté
A. 2: Répartition des unités économiques par branche d'activité selon l'ancienneté
A. 3: Répartition des unités économiques par activité principale et par secteur et branche d'activité
A. 4: Répartition des unités économiques commerciales par catégorie de produits vendus
A. 5: Répartition des unités économiques par branche d'activité et selon l'utilisation des machines électriques
A. 6: Répartition du nombre d'emplois dans les unités économiques d'après la situation dans la profession et moyennes
A. 7: Répartition des unités économiques par branche d'activité suivant le statut juridique de l'établissement
A. 8: Répartition des effectifs par branche d'activité suivant le statut juridique de l'établissement
A. 9: Répartition des effectifs par établissement selon la branche d'activité
A.10: Distribution des unités économiques selon le nombre d'effectifs par établissement
A.11: Répartition des unités économiques par branche d'activité et par taille
A.12: Répartition des unités économiques suivant le type de comptabilité et par branche
A.13: Répartition des unités économiques par branche d'activité selon l'inscription au registre du commerce
A.14: Répartition des unités économiques par branche d'activité selon l'affiliation à la sécurité sociale
A.15: Distribution des autres activités procurant des revenus complémentaires au chef d'entreprise
A.16: Distribution des autres sources de revenus complémentaires du chef d'entreprise selon la branche d'activité
A.17: Répartition des unités économiques par branche d'activité selon le sexe du chef d'entreprise
A.18: Répartition des chefs d'entreprise par classe d'âge et selon le sexe
A.19: Répartition des unités économiques par branche et selon l'âge du chef d'entreprise
A.20: Répartition des chefs d'entreprise selon leur niveau d'instruction par branche d'activité
A.21: Répartition des unités économiques par branche d'activité et suivant le type de local
A.22: Répartition des unités économiques selon la localisation dans les communes de Ouidah

Annexe A:

Tableau 1: Répartition des unités économiques commerciales par type de produit vendu (établissements sédentaires)
Tableau 2: Répartition des unités économiques commerciales par type de produit vendu (établissements sédentaires)

Série tableaux B (Activités semi-sédentaires)

B. 1: Répartition des unités économiques suivant leur ancienneté
B. 2: Répartition des unités économiques par branche d'activité selon l'ancienneté
B. 3: Répartition des unités économiques par activité principale et par secteur et branche d'activité
B. 4: Répartition des unités économiques commerciales par catégorie de produits vendus
B. 5: Distribution des autres activités procurant des revenus complémentaires au chef d'entreprise
B. 6: Répartition des unités économiques suivant l'existence de revenus complémentaires du chef d'entreprise selon la branche d'activité
B. 7: Répartition des unités économiques par branche d'activité selon le sexe du chef d'entreprise

B. 8: Répartition des chefs d'entreprise par classe d'âge et selon le sexe
B. 9: Répartition des unités économiques par branche et selon l'âge du chef d'entreprise
B.10: Répartition des chefs d'entreprise selon leur niveau d'instruction par branche d'activité
B.11: Répartition des unités économiques par branche d'activité selon leur implantation dans la ville
B.12: Répartition des unités économiques par branche d'activité selon le lieu d'habitation du chef d'entreprise
B.13: Répartition des unités économiques selon la localisation dans les communes de Ouidah

Annexe B:

Tableau 1: Répartition des unités économiques commerciales par type de produit vendu (établissements semi-sédentaires)
Tableau 2: Répartition des unités économiques commerciales par type de produit vendu (établissements semi-sédentaires)

Série tableaux C (Activités intinérantes et ambulantes)

C. 1: Répartition des unités économiques suivant leur ancienneté
C. 2: Répartition des unités économiques par branche d'activité selon l'ancienneté
C. 3: Répartition des unités économiques par activité principale et par secteur et branche d'activité
C. 4: Répartition des unités économiques commerciales par catégorie de produits vendus
C. 5: Répartition des unités économiques par branche d'activité selon le sexe du chef d'entreprise
C. 6: Répartition des chefs d'entreprise par classe d'âge et selon le sexe
C. 7: Répartition des unités économiques par branche et selon l'âge du chef d'entreprise
C. 8: Répartition des chefs d'entreprise selon leur niveau d'instruction par branche d'activité
C. 9: Répartition des unités économiques par branche d'activité selon leur implantation dans la ville
C.10: Répartition des unités économiques selon la localisation dans les communes de Ouidah

Annexe C:

Tableau 1: Répartition des unités économiques commerciales par type de produit vendu (activités ambulantes)
Tableau 2: Répartition des unités économiques commerciales par type de produit vendu (activités ambulantes)

Série tableaux T (Ensemble des activités recensées)

T. 1: Distribution de l'ensemble des unités économiques recensées par secteur et branche d'activité
T. 2: Répartition de l'ensemble des unités économiques commerciales recensées par catégorie de produits vendus
T. 3: Répartition de l'ensemble des unités économiques commerciales recensées par catégorie de produits vendus
T. 4: Répartition de l'ensemble des unités économiques commerciales recensées selon l'ancienneté
T. 5: Répartition de l'ensemble des unités économiques commerciales recensées selon le sexe du chef d'entreprise
T. 6: Répartition de l'ensemble des unités économiques commerciales recensées par branche d'activité et selon l'âge du chef d'entreprise
T. 7: Répartition des chefs d'entreprise recensés par branche d'activité selon leur niveau d'instruction
T. 8: Répartition de l'ensemble des unités économiques recensées par activité principale et par secteur d'activité
T. 9: Distribution de l'ensemble des unités économiques recensées par secteur d'activité et ancienneté suivant le sexe

SECTION I

MÉTHODOLOGIE ET EXÉCUTION DU TRAVAIL DE TERRAIN

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme d'Etudes et d'Enquêtes sur le Secteur Informel (PEESI), il a été réalisé dans la ville de Ouidah, du 29 novembre au 5 décembre 1991, le recensement pilote des activités économiques. Cette opération a été menée conjointement par l'INSAE et une équipe technique du BIT.

1. OBJECTIFS DU RECENSEMENT

Le recensement concerne l'ensemble des établissements exerçant des activités marchandes de caractère informel ou moderne. Il a pour objectifs:

a) le repérage physique le plus précis possible de l'ensemble des établissements ou des unités économiques quelle que soit la modalité d'exercice et la localisation de l'activité;

b) le dénombrement exhaustif des unités économiques en vue de la constitution d'une base de sondage (fichier informatisé du recensement) permettant de tirer l'échantillon pour l'enquête sur les établissements informels;

c) la classification des établissements en deux ou plusieurs secteurs à partir des critères discriminant leur degré d'informalité;

d) la stratification de l'échantillon des établissements informels à enquêter. Le recensement doit, en principe, permettre d'appliquer les critères de stratification retenus tels que la localité, la branche d'activité, la taille de l'établissement, son degré de sédentarité, son niveau technique, de même que le sexe, l'âge et le niveau d'instruction de l'entrepreneur;

e) la collecte des données permettant de quantifier et répartir l'emploi dans les secteurs informel et moderne par branche d'activité, par statut professionnel, par taille des établissements, suivant la localité et le mode d'exercice des activités.

2. LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES

Les travaux préparatoires comportaient quatre phases:

- la rédaction des documents méthodologiques: fiches de recensement et Manuel d'instruction à l'intention des agents recenseurs;
- la mise au point des cartes de la ville de Ouidah;
- la sensibilisation de la population et des autorités politico-administratives de la ville;
- le recrutement et la formation des agents recenseurs.

2.1. Elaboration des documents méthodologiques

Les principaux documents méthodologiques élaborés dans le cadre de cette opération pilote sont les fiches de recensement et le Manuel de formation des agents recenseurs. Ces travaux ont respecté les termes du cahier des charges approuvé par le Comité Technique Interministériel de pilotage du PEESI.

Le Manuel d'instructions rédigé à l'intention des agents recenseurs fournit un ensemble de concepts, éléments de méthode et techniques de collecte de données auprès des établissements économiques en milieu urbain. Il se compose de 9 sections comportant des informations sommaires mais complètes sur l'opération censitaire. Elles s'attachent tout d'abord à présenter les objectifs et activités du PEESI (section I) ainsi que les objectifs du recensement lui-même (section II). On précise ensuite quelques définitions d'ordre théorique et opérationnel en vue de déterminer aussi clairement que possible l'objet, le contenu et la portée du recensement: les notions statistiques d'établissement (retenu comme unité d'observation), d'économie informelle et de sédentarité sont notamment passées en revue (section III).

Le champ d'application du recensement dans sa double dimension économique et géographique a également fait l'objet de quelques développements (section IV). Les principes de la méthode de dénombrement ont été définis dans une section particulièrement importante (section V) au vu des orientations et conseils dispensés aux agents recenseurs sur l'observation du principe d'exhaustivité, sur comment évoluer sur le terrain et comment s'y prendre pour mener à bien le dénombrement d'un certain nombre d'activités itinérantes ou ambulantes. Des instructions détaillées ont été formulées au sujet du ratissage systématique qu'il fallait entreprendre au niveau de toutes les zones urbaines, que ce soit dans les quartiers (lotis ou non lotis) ou dans les marchés.

Une section est consacrée à la description de la structure des trois fiches de recensement, à leur mode d'administration et à la façon d'y enregistrer l'information relative à chaque question posée à l'entrepreneur (section IV). Une dernière section se penche sur les fonctions et obligations qui incombent à chacun des agents impliqués dans l'opération, à savoir: recenseur, contrôleur et superviseur (section VII). Les annexes techniques fournissent enfin deux nomenclatures: celle des activités économiques classées par branche et catégorie d'activité (rubriques à 4 chiffres) d'après la CITI, et celle des produits de commerce échangés dans la rue classés selon des codes et rubriques propres au secteur du commerce de détail. Ces derniers ont été complétés et élargis en tenant particulièrement compte des produits alimentaires et des plats préparés locaux.

Le questionnaire du recensement quant à lui comporte trois volets: une fiche pour les activités sédentaires, une fiche pour les activités semi-sédentaires et une fiche pour les activités itinérantes et ambulantes. Un jeu complet des fiches utilisées figure en Annexe 1 au présent rapport. Les documents méthodologiques ont été complétés sur le terrain avec des fiches de suivi et de contrôle du travail sur le terrain et du rendement journalier des recenseurs aussi bien individuellement que par équipe (voir Annexe 2).

Pour ce qui a trait aux critères de différenciation pour l'utilisation des fiches, il convient de rappeler quelques précisions fournies par le Manuel d'instructions précité.

— Fiche A, pour les activités sédentaires : à ce titre sont retenues toutes activités de production, de service ou de commerce menées dans un local privé ou public qui peut fermer (bâtiment ou baraque) ou dans la cour d'une concession; il peut s'agir d'un local professionnel séparé du lieu d'habitation ou d'une partie de ce lieu;

— Fiche B, pour les activités semi-sédentaires: celles-ci regroupent les activités menées dans un endroit fixe et public en plein air ou sous un appentis non clos, mais dont les marchandises ou les matières premières et les instruments de production sont retirés après le travail;

— Fiche C, pour les activités itinérantes et ambulantes : elles concernent des commerçants et artisans se déplaçant avec leurs marchandises ou leurs outils de travail dans des espaces publics à la recherche de clientèle. Font également partie de cette catégorie les activités du transport, urbain et inter-urbain, quel que soit le moyen de transport ou la modalité d'exercice. Compte tenu du nombre réduit des questions posées à cette catégorie, la fiche a été conçue de façon à permettre le recensement de trois activités ambulantes sur une même fiche.

2.2. La mise au point de la carte de la ville

La carte de la ville de Ouidah a été réalisée à une échelle de 1/2500. Pour rendre plus aisées les tâches d'organisation et de contrôle de l'équipe de supervision et faciliter la progression des enquêteurs sur le terrain, la ville a été subdivisée en ses quatre communes urbaines, à savoir:

— la 1ère commune comprend les quartiers de Abata 1, Abata 2, Dangbhoue, Sogbadji, Zomai et Zoungbodji;
— la 2ème commune regroupe les quartiers de Ahouandjigo, Ganve, Gbenan, Gbeto, Houedjedo et Lebou;
— la 3ème commune est composée par les quartiers de Agbanou, Fonsrame I, Fonsrame II, Gomey, Minantinkpon et Zohoungo;
— la 4ème commune comporte les quartiers Docomey, Tove I, Tove II et Womey.

2.3. La sensibilisation de la population

L'opération de sensibilisation s'est appuyée essentiellement sur les autorités politico-administratives de la ville, en l'occurrence le Chef de la Circonscription urbaine de Ouidah. Elle s'est déroulée en deux étapes:

— au cours de la première étape, l'équipe chargée des travaux préparatoires a rencontré, avec l'appui du Chef de la Circonscription, les responsables des corps de métiers (les couturiers, les coiffeurs, les mécaniciens, etc...) et les responsables des communes (les Maires et les Chefs de quartier). Au cours de ces différentes rencontres, on a procédé à une présentation des objectifs du PEESI et, en particulier, du recensement. A leur tour, ces responsables devaient en informer leurs mandants respectifs.

— la seconde étape a été réalisée au niveau de tous les quartiers de la ville de Ouidah où les Maires, en liaison avec les Chefs de quartiers, on fait appel aux services de

crieurs publics pour informer toute la population sur l'opération de recensement et ses objectifs.

2.4. Recrutement et formation des agents recenseurs

Le recrutement du personnel nécessaire à la réalisation du recensement pilote des activités économiques à Ouidah a pris en compte les changements intervenus dans le calendrier initialement prévu. En effet, la nécessité de réaliser l'opération de recensement des activités du secteur informel avant le Recensement Général de la population et de l'habitation, prévu pour mi-février 1992, a entraîné une révision en profondeur du calendrier arrêté au départ. Il a fallu modifier également toutes les prévisions relatives à l'engagement de l'équipe de recensement. La seule alternative qui s'offrait était l'augmentation du personnel pour réduire la durée des opérations du terrain. Ainsi, l'équipe d'encadrement a recruté pour l'opération pilote un effectif de 35 agents recenseurs, tous de niveau au moins égal à la licence. L'objectif était de pouvoir puiser dans cette équipe une composante assez efficace pour mener l'opération censitaire à Cotonou qui s'avéra plus importante et plus complexe que celle conduite dans les autres villes. Elle fournirait aussi par la suite une partie de l'équipe des contrôleurs à Cotonou.

La formation des agents recenseurs a été dispensée à Ouidah les 27 et 28 novembre 1991. Elle a été effectuée en présence de toute l'équipe d'encadrement et de supervision. A cet effet, les objectifs, concepts et méthodes de dénombrement contenus dans le "Manuel d'instruction pour le recensement du secteur informel au Bénin" ont été passés en revue. La description détaillée des fiches de recensement et les instructions pratiques pour leur remplissage ont fait l'objet d'un examen méthodique. Après la première journée de formation, les équipes ont été constituées pour approfondir avec leurs contrôleurs respectifs, certaines questions et leur formulation dans la langue locale, en l'occurrence le fon. Vers la fin de la seconde journée, une réunion plénière a permis d'arrêter un lexique des principaux termes utilisés. Un test pratique a été de surcroît organisé sur le terrain par chaque groupe d'agents recenseurs encadré par son contrôleur.

3. DÉROULEMENT DES OPÉRATIONS DE RECUEIL DE L'INFORMATION

3.1. Structure organisationnelle

Le dénombrement des activités sur le terrain a été effectué par 35 agents recenseurs répartis en quatre équipes. La structure organisationnelle se présente comme suit:

— chaque équipe, composée de 6 à 9 agents recenseurs, est dirigée par un contrôleur qui a sous sa responsabilité le recensement d'une commune entière;

— les quatre équipes sont appuyées et contrôlées par deux superviseurs et deux experts du BIT (statisticien et socio-économiste).

L'opération a duré du 28 novembre au 5 décembre 1991, soit 7 jours ouvrables. Toutes les équipes ont débuté au centre de la ville, où sont concentrées la plupart des activités, pour évoluer vers la périphérie de leurs quartiers respectifs.

3.2. Dispositif du suivi de la collecte

Pour assurer le suivi permanent du recueil des données sur le terrain, l'équipe d'encadrement a mis en place un dispositif articulé sur trois opérations essentielles :

— chaque contrôleur réceptionne et vérifie le remplissage correct de tous les questionnaires administrés au cours de la journée et les remet aux superviseurs avant le lendemain à 12 h. Ceci a permis à ces derniers de procéder à un contrôle fiche par fiche;

— une réunion quotidienne à la fin de chaque journée entre superviseurs et contrôleurs en vue d'échanger des points de vue et d'arrêter éventuellement des instructions plus précises pour un déroulement optimal du recensement;

— cette dernière réunion est alternée par une rencontre générale de l'équipe d'encadrement avec les agents recenseurs pour prendre connaissance des problèmes rencontrés et y trouver des solutions adéquates. Une telle rencontre a d'ailleurs favorisé l'échange d'expériences entre les diverses équipes et la formulation de nouvelles instructions homogènes.

Il a été ainsi procédé quotidiennement à une évaluation des réponses obtenues et aux redressements nécessaires pour la journée suivante. Les instructions sont répercutées au niveau des agents recenseurs qui prennent toutes les dispositions pour éviter de faire les mêmes erreurs ou corriger les insuffisances.

A la fin des opérations du recensement, une assemblée a eu lieu pour effectuer une synthèse des problèmes rencontrés par les agents recenseurs et formuler des suggestions sur la suite des opérations. Cette séance de synthèse a permis de recueillir des observations pertinentes relatives à la disposition des questions sur les différentes fiches de recensement et au renforcement de la campagne de sensibilisation de la population sur les objectifs de l'opération et sur ce que l'on attendait de leur coopération. Par ailleurs, à la suite des cas (négligeables) de refus de répondre signalés par les agents recenseurs, il est apparu nécessaire de mettre en place pour la suite des opérations un dispositif qui puisse permettre d'évaluer la proportion des cas de rejet.

4. LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Lors de l'exécution du recensement pilote on s'est heurté à des difficultés d'ordres divers, principalement:

— l'insuffisance des fiches de recensement due essentiellement à une sous-estimation de l'ensemble des établissements économiques au départ;

— l'imprécision des cartes vers la périphérie des communes. En effet, dans ces zones, il existe souvent très peu d'habitations; il suffit de quelques nouvelles constructions pour changer fondamentalement la physionomie de la zone;

— la difficulté qu'éprouvent certains individus recensés à préciser leur âge ou leur date de naissance, problème qu'on rencontre surtout chez les commerçants ambulants et les personnes âgées;

— au cours du recensement, certaines opérations administratives lancées par les autorités de la Circonscription urbaine ont failli compliquer la tâche des agents recenseurs au niveau des activités de transport en mobylette ou "zémidjan". En effet, les autorités effectuaient un contrôle pour ce groupe de transporteurs. Il a donc fallu convaincre ces derniers que l'opération de recensement n'avait aucun but fiscal et qu'elle ne venait pas en appui à celle qui était conduite par les autorités locales.

Par ailleurs, il convient de mentionner que dans certains quartiers de la ville, les délégués des autorités locales ont organisé au cours de la période des opérations de recouvrement de la taxe civique. En dépit de la sensibilisation réalisée au niveau des autorités politico-administratives, celles-ci ont pris des dispositions qui ont failli compromettre, ou tout au moins ralenti le recensement dans ces zones. Un renforcement de la collaboration avec les autorités locales a permis de contourner assez rapidement ces difficultés.

5. RECOMMANDATIONS POUR LA SUITE DES OPÉRATIONS

A la suite de la séance de synthèse organisée sur le terrain avec les agents recenseurs et des observations quotidiennes de l'équipe d'encadrement, les difficultés rencontrées ont été passées en revue. Dès lors, il s'est avéré indispensable de prendre certaines dispositions pour assurer le succès des futures opérations dans les autres villes. Elles portent sur les recommandations suivantes:

— Au niveau des fiches de recensement, des modifications doivent être apportées, surtout en ce qui concerne les grilles réservées pour la codification des activités et des produits. La disposition et l'ordre de certaines questions doivent être revus pour faciliter leur administration.

— La sensibilisation de tous les acteurs concernés doit faire l'objet d'une attention particulière au niveau des autres villes en mettant à profit la participation intensive des médias. Un accent spécial sera mis sur la suspension de toutes dispositions administratives locales, surtout de type fiscal, susceptibles d'entraver la bonne marche des opérations de dénombrement.

— Compte tenu du nombre important des activités ambulantes, il serait indiqué de procéder à leur recensement de façon "instantanée", soit d'une seule opération et dans un très bref laps de temps. Ainsi, on pourra réduire le risque des doubles comptages. Des jours et des équipes de recenseurs pourront être spécialement destinés à cette tâche. Cela suppose que l'on ait au préalable identifié avec précision: le type d'activités, leur localisation et concentration dans la ville, et enfin, les heures d'exercice plus intensif.

— Le Recensement Général de la population et de l'habitation étant prévu pour la deuxième quinzaine du mois de février 1992, il s'est avéré indispensable de conduire le recensement des établissements économiques dans les 9 villes restantes dans une

courte période. Par conséquent, il faudra procéder à un renforcement de l'effectif d'agents recenseurs et d'encadrement. Pour éviter des interférences dommageables et ne pas sacrifier la qualité des données, une telle disposition doit être envisagée notamment dans les principales villes comme Cotonou, Porto-Novo, Parakou, Abomey et Bohicon.

SECTION II

RÉSULTATS GLOBAUX DU RECENSEMENT

1. UN APERÇU GÉNÉRAL

Les données du recensement des établissements économiques de Ouidah montrent que le nombre d'activités économiques est très important dans cette petite ville, proche de la capitale, dont la population est estimée à 20.000 habitants. Au total, 4674 établissements ont été dénombrés répartis de la façon suivante:

Activités sédentaires:	736 (15,7 %)
Activités semi-sédentaires:	2174 (46,5 %)
Activités ambulantes:	1764 (37,8 %)

Cet effectif a largement dépassé les prévisions établies avant les opérations qui se situaient autour de 2000 unités économiques. C'est surtout au niveau de la 2ème et de la 3ème communes qu'on a dénombré le plus grand nombre d'activités. Par contre, la première commune est celle qui compte le plus grand nombre d'activités sédentaires (262 sur les 736 recensées). Il convient de noter que les deux communes sus-citées (2ème et 3ème) comportent sur leur territoire des marchés concentrant une forte proportion d'activités commerciales. La répartition des activités recensées selon leur nature et par commune se présente comme suit.

Communes	Sédentaires (fiche A)	Semi-sédentaires (fiche B)	Ambulants (fiche C)	Total
1ère commune	262	408	311	981
2ème commune	176	620	554	1350
3ème commune	132	599	442	1173
4ème commune	166	547	457	1170
Total	736	2174	1764	4674

Les activités sédentaires ne représentent donc qu'une faible part (15,7 pour cent) par rapport à celles dites semi-sédentaires et itinérantes (84,3 pour cent), celles-ci ayant généralement une connotation d'instabilité et de précarité.

2. LE DEGRÉ D'INFORMALITÉ DES ACTIVITÉS

Bien que les activités économiques aient été l'objet d'une première différenciation d'après leur **degré de sédentarité**, il importe à présent de départager ces mêmes activités selon leur **degré d'informalité**. Parmi les critères retenus pour les caractériser, le manuel d'instruction pour le recensement en avait précisé cinq:

— deux (2) ayant trait aux caractéristiques internes des unités économiques, soit la taille (nombre de salariés permanents plus le patron inférieur à 5 effectifs) et le mode de gestion (absence de tenue de comptabilité);

— trois (3) relativement au statut juridico-administratif, soit absence d'inscription auprès des instances administratives (registre du commerce), absence d'affiliation au régime de la sécurité sociale (Office Béninois de la Sécurité Sociale), et statut de l'entreprise autre que celui d'une société (de personnes ou de capital).

Rappelons que les activités itinérantes et semi-sédentaires (petit commerce, restauration et transports pour l'essentiel), de par leur forme d'exercice, ont fait l'objet d'un dénombrement et seules quelques caractéristiques liées à l'activité et à l'entrepreneur ont été saisies. Par conséquent, les critères d'informalité n'ont pu être appréhendés. On émet néanmoins ici l'hypothèse provisoire selon laquelle dites activités relèvent de l'univers informel. Si l'on applique aux établissements recensés les critères sus-nommés d'une manière différenciée, on obtient les résultats ci-dessous:

Répartition des unités économiques selon leur degré relatif d'informalité

Critère de partition	Etablissements sédentaires (%)	Ensemble des établissements (%)
Selon la taille de l'U.E.	89,9	98,4
Selon le registre du commerce	94,3	99,1
Selon l'affiliation à la S.S.	98,0	99,7
Selon la comptabilité	98,4	99,7
Selon le statut de l'U.E.	99,2	99,8

Ces résultats nous donnent un aperçu global de la nature éminemment informelle de l'économie de Ouidah. Nous y reviendrons plus loin, dans la section III.1 à propos des établissements sédentaires, où on fera appel à des notions plus positives et élaborées d'informalité. Il y a toutefois lieu de préciser la remarque suivante. Si le choix sur le critère d'informalité est porté exclusivement sur la taille de l'établissement, le degré d'informalité est globalement le plus faible, notamment pour les établissements sédentaires (89,9 pour cent) où les activités relatives au textile, aux services et à la construction se montrent, dans un ordre décroissant, les plus formelles. A un moindre degré, ce raisonnement illustre aussi la situation des établissements non inscrits au registre du commerce. Dans ce cas, le commerce de détail et la restauration s'avèrent les plus formels. Enfin, il ressort du même tableau que la prise en compte des trois critères restants (affiliation, comptabilité et statut juridique) fait monter le degré d'informalité à des proportions telles (entre 99,7 et 99,8 pour cent) que très peu d'établissements y échappent, y compris ceux ressortissant de la catégorie des sédentaires (entre 90 et 99,2 pour cent).

3. LA STRUCTURE DES ACTIVITÉS

Un premier résultat général du recensement en ce qui concerne la structure des activités économiques témoigne de l'ampleur du commerce; il y compte pour 61,2 pour cent

dans l'ensemble des établissements. La production quant à elle ne couvre que 8,8 pour cent du total et les services 29,3 pour cent. Enfin, la construction avec 0,7 pour cent représente le pourcentage le plus faible de toutes les activités. La répartition des unités économiques dénombrées par secteur est reprise dans le tableau T1 (voir annexe 2), alors que le tableau T8 fait apparaître la gamme d'activités composite dont la plupart appartiennent aux secteurs commerce et services.

Il convient de noter à cet égard que les activités de commerce et de service, ensemble, constituent la part la plus significative des établissements, soit 90 pour cent du total, résultat qui met en évidence le caractère essentiellement tertiaire de cette économie urbaine. Ces chiffres confirment également que le commerce reste l'activité urbaine la plus répandue dans le secteur informel non agricole en Afrique, car dans le cas de Ouidah, pas plus de 1 pour cent des établissements commerciaux relève du commerce moderne, celui-ci défini par le nombre d'effectifs employés (supérieur à 5).

Il ne fait nul doute que les activités commerciales sont surtout le fait des établissements semi-sédentaires (50,9 pour cent) et ambulants (40,5 pour cent), alors que les unités sédentaires n'y comptent que pour une faible proportion (8,6 pour cent). L'étendue du phénomène du commerce est à imputer, entre autres, à l'existence d'une série de micro-unités marchandes de caractère individuel, souvent temporaires ou intermittentes, à la prise en compte des activités localisées sur les marchés de la ville et leurs alentours. Aussi faut-il signaler que le phénomène est accentué par la présence de nombreux enfants qui, face à l'impératif de survie, recourent à l'auto-emploi en offrant de petites quantités de marchandises, provenant généralement d'un fractionnement d'un achat fait par leurs parents, voire des produits de restauration préparés dans le foyer.

Enfin, dans nombre de cas, l'activité commerciale semi-sédentaire exercée par des femmes, pendant qu'elles réalisent leurs tâches ménagères, se limite à étaler quelques produits sur une table en attendant l'arrivée d'un éventuel client. Entre-temps, la garde des produits est confiée à un enfant, en général une fille. De ce fait, le petit commerce recèle une situation de sous-emploi, avec toutefois des effets importants sur la redistribution des revenus parmi les différentes couches de la population et la distribution de marchandises, en fournissant à tout endroit de la ville des articles et denrées dont la qualité et la quantité correspondent à la bourse des clients.

Même si la proportion du commerce dans l'ensemble des activités recensées n'est pas la plus élevée par rapport à d'autres situations observées en Afrique (où la fourchette se situe entre 53 et 82 pour cent), il n'en est pas moins évident qu'il étale une gamme très assortie de produits échangeables. Les tableaux T2 et T3, figurant aux annexes, en fournissent une distribution détaillée pour l'ensemble des établissements qu'ils soient sédentaires, semi-sédentaires ou ambulants.

Il en ressort une prédominance des denrées alimentaires, aussi bien dans le cas du premier et du deuxième produit vendu, soit 51,4 pour cent et 40,3 pour cent respectivement. Loin derrière, se trouve le groupe des produits d'hygiène, cosmétiques, pharmacie et pharmacopée : 9,3 et 11,4 pour cent dans l'ordre des produits vendus. On relèvera néanmoins le poids relativement important de la catégorie "divers" qui, à elle seule, représente 20 pour cent dans le cas du premier produit vendu et 40 pour cent dans le

deuxième. Une analyse plus fine de la provenance des produits échangés permet de mettre en relief deux types de flux : l'un interne entre la campagne et la ville, l'autre transfrontalier, particulièrement entre le Bénin et le Nigéria. En effet, quelque soit le type d'établissement que l'on considère, les produits vivriers les plus fréquemment vendus en provenance des zones rurales du pays sont les fruits, les légumes, les condiments et, moins souvent, le poisson.

Les flux clandestins des produits manufacturiers importés ou fabriqués au Nigéria ont aussi contribué à renforcer le développement des circuits informels d'échange de biens, services et devises. Dans ce cas, les produits d'hygiène et les cosmétiques, l'huile, les boissons, le sucre, les tabacs et les allumettes ainsi que les carburants demeurent les principaux biens de consommation courante échangés. D'autres biens durables liés aux moyens de transport, y compris les pièces de rechange, semblent également s'écouler facilement au Bénin du fait de la dévaluation du naïra à l'égard du FCFA, facteur qui rend très concurrentiels les produits manufacturés nigérians. Si au niveau micro-économique les flux intenses du trafic commercial avec la sous-région entraînent un accroissement des revenus individuels de diverses couches sociales, selon l'échelon auquel on se place, par contre, du point de vue macro-économique l'Etat béninois enregistre des pertes des recettes budgétaires. De même, certaines sociétés publiques doivent supporter un manque à gagner dû à la concurrence déloyale des produits introduits frauduleusement.

Par ailleurs, une précision d'ordre à la fois conceptuel et statistique que l'on ne peut laisser d'apporter concerne la distinction qui a été faite entre les activités proprement commerciales (acheter pour vendre), et celles qui impliquent, en amont, une transformation préalable du produit et, en aval, la préparation du produit en vue de sa consommation immédiate, soit la restauration. Le soin mis à appliquer cette distinction lors du recensement explique vraisemblablement le poids relativement moins important du commerce qu'ailleurs.

En revanche, une meilleure prise en compte de la restauration s'est traduite par une place prépondérante de celle-ci parmi les services, surtout dans les établissements semi-sédentaires et itinérants. En effet, la petite restauration représente respectivement 24,8 et 25,2 pour cent de ces derniers, alors qu'elle compte pour 21,9 pour cent dans l'ensemble des activités recensées.

Il ressort des renseignements recueillis par le recensement que 44 pour cent des ambulants (soit 511 individus) réalisent avant la vente de leurs produits une quelconque opération de transformation qui, en l'espèce, porte sur la petite restauration. L'application de ce même critère aux unités économiques s'adonnant au commerce en situation de semi-sédentarité ou de sédentarité révèle que 38,6 pour cent (soit 562 individus) et 11,3 pour cent (soit 28 unités) respectivement, accomplissent également des actions relevant de la petite manufacture au foyer. Ces données montrent à quel point on a tort de s'empresser à classer comme activités purement commerciales celles qui, selon toute vraisemblance, semblent plutôt appartenir à la petite restauration.

Les catégories d'activité faisant partie du transport (2,3 pour cent) et d'autres services (5,1 pour cent) par contre, ne représentent qu'une faible part des services et, a fortiori, de l'ensemble des unités économiques recensées.

S'agissant du secteur de la production, on remarquera sa place relativement secondaire (8,8 pour cent) dans l'univers recensé. On y trouve une dizaine de branches d'activité parmi lesquelles figurent, dans l'ordre d'importance, le textile, les métiers du bois et la transformation alimentaire, tel qu'il ressort des chiffres fournis par le tableau T1. Comme il est logique, ces catégories d'activité, sans être l'apanage des établissements sédentaires, elles s'y concentrent tout de même dans une proportion supérieure aux trois quarts.

Enfin, un résultat qui ne doit pas surprendre est la faible importance numérique et relative (33 unités, soit 0,7 pour cent) du secteur de la construction dans la structure économique de Ouidah. Et cela malgré le fait que ces activités ont été repérées au lieu de travail, c'est-à-dire dans tous les chantiers actifs dans la ville. Les maçons-tâcherons représentent 60 pour cent du total, les autres métiers étant, par contre, peu présents. A ce sujet, on doit noter que d'autres métiers, comptabilisés ailleurs, concourent également à l'activité en fournissant des biens (menuiserie métallique et bois) et services (électricité, peinture) essentiels au bâtiment.

4. LA FÉMINISATION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Un deuxième résultat remarquable du recensement est le caractère féminin prépondérant des activités économiques; les femmes représentent 79 pour cent du total recensé. Qui plus est, elles sont à 90 pour cent dans les activités semi-sédentaires et 81,2 pour cent dans les activités ambulantes, mais 41,3 pour cent seulement des établissements sédentaires, comme le montre le tableau T5. Cela veut dire que la féminisation de l'emploi informel s'accompagne d'un handicap majeur pour les femmes en raison de leur présence dominante dans les formes d'exercice professionnelles particulièrement précaires et vulnérables.

Elles s'activent en particulier dans le commerce, où elles comptent pour 69 pour cent, et dans la petite restauration qui est leur activité par excellence, soit 95 pour cent des effectifs recensés dans la branche, ainsi qu'il ressort du tableau T9. De toute évidence, ces activités constituent le prolongement des tâches domestiques quotidiennes des femmes et, de ce fait, elles font face à de fortes contraintes professionnelles, familiales et sociales.

Quant aux hommes, ils sont présents dans l'ensemble des activités recensées, mais dans une faible proportion de l'ordre de 21 pour cent. Ils ont l'avantage dans l'exercice des activités sédentaires, 58,7 pour cent, et n'occupent qu'une place réduite dans les autres activités: 10 pour cent dans les activités semi-sédentaires, 18 pour cent chez les ambulants. Dans le premier cas, ils s'adonnent surtout aux activités ressortissant des branches du textile, du bois, de la transformation alimentaire et du métal, comme on peut l'observer dans le tableau T9. Leur prédominance se manifeste également dans le transport, activité entièrement masculine, avec 106 unités recensées, dont 92 pour cent appartiennent à la modalité de taxi-moto ou "zémidjan".

Si on regarde de près l'ancienneté des activités recensées, selon la variable sexe (tableau T9), on s'aperçoit que, contrairement à ce que l'on aurait pu supposer, les activités tenues par les femmes ne manifestent qu'une vulnérabilité légèrement accrue par rapport à celles pratiquées par les hommes. En effet, dans l'un comme dans l'autre cas, les unités ayant vu le jour l'année même du recensement est de l'ordre de 20 pour cent; lorsqu'on

considère la tranche jusqu'à 3 ans d'ancienneté cette valeur s'élève à 49,3 pour cent pour les hommes et à 41,6 pour cent pour les femmes. La tranche supérieure à 10 ans d'ancienneté ne laisse pas non plus entrevoir une différence significative, car les valeurs dans ce cas se montent à 24,7 et 29 pour cent respectivement.

Les différences quant à la distribution de la population masculine et féminine dans le spectre des activités économiques urbaines sont donc fort prononcées. La présence deux fois plus importante des femmes par rapport aux hommes dans la composition des chefs d'établissement économiques recensés est une donnée inhabituelle. Une interprétation préliminaire du phénomène - en attendant que les données du recensement de la population soient disponibles - ferait appel à deux facteurs démographiques: l'émigration masculine et le taux de participation féminine dans la population active. En effet, étant donné la proximité de la capitale, celle-ci exercerait une forte attraction sur la main-d'oeuvre masculine, les femmes restant à Ouidah pour y exercer des activités économiques étroitement associées au foyer, soit le petit commerce et la restauration. Par ailleurs, les données du tableau T6 font apparaître une proportion non négligeable (16,4 pour cent) d'enfants et de jeunes de moins de 15 ans exerçant des activités qui, dans leur totalité, relèvent du commerce de détail et de la restauration, activités par excellence féminines. Cette remarque est d'ailleurs valable, à quelque nuance près, pour les tranches d'âge allant jusqu'à 20 ans.

Une dernière raison qui peut également expliquer la fréquence relative élevée des femmes tient aux instructions données aux enquêteurs quant aux méthodes de dénombrement des activités qui se voulaient exhaustives. De ce fait, les agents recenseurs devaient sillonner un quartier ilôt par ilôt, entrer dans les immeubles, monter à l'étage et rentrer dans les cours intérieures. Ils devaient se signaler à chaque local d'habitation et demander si une activité économique s'y exerçait. L'activité de tout ménage a donc été prise en compte dans la mesure où des biens et services sont destinés au marché. En l'espèce, ce sont surtout les métiers féminins qui ont été comptabilisés.

5. PERMANENCE DES ÉTABLISSEMENTS SUR LE MARCHÉ

Si l'on examine les établissements recensés du point de vue de leur ancienneté (tableau T4), on remarquera que, dans l'ensemble, ils sont relativement jeunes: près de la moitié (47,7 pour cent) ont 3 ans d'existence ou moins; environ un sur cinq (22,1 pour cent) a été crée l'année du recensement.

Comme il fallait s'y attendre, les unités itinérantes et ambulantes comptent, dans les tranches précédemment indiquées, avec les fréquences les plus élevées, toujours au-dessus des moyennes observées. Le commerce et la petite restauration sont en effet perçus comme des activités rémunérant immédiatement leur propriétaire, bien adaptées aux femmes et ne mobilisant pas des investissements importants. En revanche, les établissements sédentaires font preuve d'une plus grande stabilité, vu la proportion non négligeable (62,7 pour cent) d'activités qui se sont maintenues sur le marché pour plus de 5 ans. En particulier, les activités relevant des branches du bois, du textile et des services ont fait preuve de mieux résister à la crise économique des années 80, signe d'une plus grande capacité d'adaptation de ces micro-entreprises aux fluctuations du marché. On reconnaîtra enfin une situation intermédiaire chez les établissements semi-sédentaires dont les valeurs relatives à l'ancienneté sont très proches des tendances centrales moyennes.

Une donnée qui peut vraisemblablement étonner est la relative longévité d'un bon quart (25,6 pour cent) des activités, surtout dans la catégorie des sédentaires, où quatre établissements sur dix ont au moins dix ans de présence sur le marché. Pourtant, la mortalité des entreprises au tournant de la première année marque un affaiblissement considérable de l'ordre de 41 pour cent, observation qui se vérifie pour toutes les catégories d'établissements. Passé ce cap, le phénomène, sans vraiment disparaître, tend néanmoins à s'amenuiser à mesure que les entreprises trouvent les moyens de s'affirmer et de parachever leur consolidation.

6. ÂGE ET NIVEAU D'INSTRUCTION DES ACTIFS

La relative jeunesse des établissements trouve son parallèle dans la jeunesse des actifs qui les font tourner. D'après les chiffres fournis par le tableau T6, on peut apprécier qu'un premier quart (26,9 pour cent) des chefs des établissements recensés ont moins de 20 ans, un deuxième quart (25,3 pour cent) ont entre 21 et 30 ans, un troisième quart (24,6 pour cent) entre 31 et 45 ans et le dernier quart (23 pour cent) ont plus de 45 ans. En somme, un peu plus de la moitié (52,2 pour cent) a moins de 30 ans.

On remarquera par ailleurs la présence d'un groupe d'enfants de moins de 10 ans (4,9 pour cent) et d'un groupe de jeunes (11,5 pour cent) dans la classe d'âge de 10 à 15 ans, quasiment tous s'adonnant au commerce et à la petite restauration qui, rappelons-le, sont des occupations à dominante féminine. Comme on l'a déjà fait remarquer, cette tendance se prolonge jusqu'à la tranche de 20 ans. Ce n'est qu'à partir de cet âge-là que l'on commence à observer une présence plus marquée des métiers employant la main-d'oeuvre masculine, à savoir: le textile, le transport, le bois et la transformation alimentaire. Attirent également l'attention les données ayant trait à la classe d'âge au-dessus de 45 ans, et en particulier celle de plus de 50 ans qui compte pour 17 pour cent du total. Une structure d'âge si jeune ne va pas toutefois sans poser des problèmes, car une entrée très prématurée dans le marché du travail comporte quelques inconvénients. Ceci se reflète par une forte instabilité dans l'exercice professionnel et, souvent, se fait au détriment de l'acquisition d'un savoir-faire éprouvé et des connaissances de base indispensables au développement et à une bonne gestion des affaires, facteurs qui pourraient mettre les entrepreneurs à l'abri d'un certain nombre de déconvenues.

En effet, 53,7 pour cent des chefs d'entreprise recensés sont sans instruction, ce qui revient à affirmer que dans la plupart des cas l'on ne maîtrise pas les rudiments de l'écriture, de la lecture et du calcul arithmétique. Si à cela on ajoute les 15,7 pour cent des entrepreneurs qui ont atteint au maximum la troisième année de l'école, sans compter les analphabètes de récurrence, ce sont 7 entrepreneurs sur 10 qui sont gravement handicapés dans leurs aptitudes à comprendre les fonctions de l'entreprise et à la conduire efficacement. Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner de constater que 86,5 pour cent des unités économiques fonctionnent sans aucun moyen de gestion et 1,6 pour cent seulement disposent d'un instrument de comptabilité.

SECTION III

LES ÉTABLISSEMENTS SÉDENTAIRES

1. LE DEGRÉ D'INFORMALITÉ: NOTIONS ET VÉRIFICATION

Comme il a été précisé dans la section II, cinq critères ont présidé à **l'évaluation du degré d'informalité** des établissements pour cette opération censitaire. Ces critères n'ont cependant pu être exhaustivement vérifiés que pour les établissements sédentaires. En effet, l'administration de la fiche de recensement aux opérateurs économiques a permis de recueillir des informations sur le statut juridique de l'établissement, son inscription au registre du commerce, l'affiliation du chef d'entreprise au système de sécurité sociale et, sur un autre plan, la tenue par l'entreprise de documents comptables complets, le nombre et la composition des effectifs y occupés. Toutefois, a priori, aucun de ces critères ne saurait suffire à lui seul pour définir l'informalité des activités au regard de la diversité des situations observées.

On remarquera à partir du tableau T7 qu'un nombre très réduit d'établissements recensés sont **juridiquement constitués en société**. Il s'agit de 6 cas (0,8 pour cent du total) dont 5 appartiennent au secteur du commerce, surtout de détail, auxquels il faudra ajouter la SOBETA, la plus grande société de la place fabriquant des cigarettes et des allumettes, qui n'a pas souhaité répondre aux agents de recensement. Les établissements qui opèrent sous une forme associative ou coopérative (assimilés à des quasi-sociétés bien que n'ayant pas la personnalité juridique de société) sont un peu plus présents (3 pour cent), mais au regard de l'univers observé, leur poids est insignifiant.

Il est donc manifeste que la grande majorité des unités économiques recensées (96 pour cent) relève du statut d'**entreprise individuelle**, au sens d'établissement non constitué en société, pouvant néanmoins engager des salariés, employer des aides familiaux et occuper/former des apprentis. Entreprise individuelle n'est ici pas synonyme de travailleur individuel ni d'établissement employant une seule personne ou fonctionnant sans apport de main-d'oeuvre recruté sur le marché. Le vocable **individuel** tel qu'il est utilisé ici désigne la propriété individuelle de l'établissement par opposition à la propriété commune des personnes participant à son capital (sociétés, coopératives). A ce propos, il faut préciser que les entreprises individuelles recensées ont presque toutes recours, à des apprentis et aides familiaux alors que 6,4 pour cent emploient des travailleurs occasionnels et 8,3 pour cent embauchent des salariés sur une base régulière.

Toutefois, ce **critère d'ordre juridique**, faisant ressortir la différence entre le rapport de droit et de fait entre l'entreprise et son propriétaire, est trop vague et très vaste pour définir à lui seul le degré d'informalité d'un établissement produisant des biens et services destinés au marché.

Les renseignements réunis par le recensement permettent d'approcher la situation des établissements économiques sous l'angle de leur **enregistrement auprès des institutions**

officielles régulant la vie économique, les relations de travail et la protection des salariés. Ces critères nous renvoient à l'inscription des entreprises au registre du commerce et à l'OBSS.

Il est à noter qu'au Bénin ces critères sont étroitement liés dans la mesure où toute entreprise sollicitant l'enregistrement de ses travailleurs au régime de sécurité sociale est tenue d'accompagner sa sollicitude du document faisant état de son inscription au registre du commerce. Les pratiques observées dans le pays montrent néanmoins que le critère d'affiliation est bien plus restrictif que celui de l'inscription au registre du commerce. Ce dernier reste une condition préalable, non seulement pour entreprendre une quelconque activité économique, mais surtout pour accéder à des avantages réels tels que le droit à soumissionner aux appels d'offre des marchés publics et à s'approvisionner auprès des comptoirs de vente tenus par des sociétés d'Etat. L'inscription au registre, délivrée par le Tribunal du Commerce du Ministère de la Justice, est également exigée pour le dédouanement des produits importés et les déclarations fiscales.

En tout état de cause, la vérification de ces deux critères d'après les chiffres figurant aux tableaux A13 et A14 fait ressortir un très faible degré d'enregistrement et de déclarations des établissements économiques recensés auprès des institutions publiques. Seuls 5,7 pour cent de ces derniers sont inscrits au registre du commerce, proportion qui est supérieure à la somme des établissements avec un statut associatif et des sociétés légalement constituées. La presque totalité des établissements inscrits appartient aux branches du commerce de détail, de la restauration et de l'hôtellerie. Encore plus faible est le nombre d'établissements assujettis au régime de la sécurité sociale, uniquement 15, soit 2 pour cent du total, ainsi que nous le montre le tableau A14.

En somme, la situation des établissements recensés à Ouidah, par rapport au **cadre juridique et institutionnel** existant au Bénin, révèle que seule une part infime d'entre eux existe devant la loi et est reconnue comme telle dans les registres spécialement créés à cet effet. Encore qu'un certain nombre d'entreprises se présentent comme sociétés sans en avoir réellement le statut, notamment dans le commerce de détail. Ces critères sont d'évidence insuffisants pour apprécier la situation et les caractéristiques de fonctionnement des entreprises même si certains d'entre eux peuvent être considérés comme un indicateur indirect ou "proxy" de leur forme d'organisation. Par conséquent, l'introduction et la vérification d'autres critères destinés à mieux apprécier les différences entre les entreprises recensées appartenant à un agrégat d'activités hétérogènes s'avère à la fois nécessaire et utile.

La référence à d'autres critères pour définir le degré d'informalité des activités recensées tient compte des **facteurs plus qualitatifs**: le mode de **gestion de l'entreprise** et la **composition de la main-d'oeuvre**. Il est aujourd'hui largement admis que les établissements informels, maigres en ressources, visent principalement à obtenir un revenu pour le groupe familial plutôt qu'à dégager des profits susceptibles d'être réinvestis dans l'entreprise. De ce fait, il est logique que l'entrepreneur ne s'intéresse guère à **tenir une comptabilité** en bonne et due forme. Ce critère reflète également le niveau d'instruction et de formation de l'entrepreneur. En effet, si celui-ci est analphabète ou peu instruit, il ne sera pas à même de tenir une comptabilité. En revanche, il n'existe pas nécessairement de corrélation entre un bon niveau d'instruction et la tenue de registres comptables. De même, on peut supposer que certains établissements considérés comme modernes ne tiennent pas une

véritable comptabilité comportant des comptes de production, de revenu et de patrimoine. Ce critère n'est donc pas non plus suffisant pour opérer une distinction entre les établissements dits informels et formels.

Comme l'enregistre le tableau A12, seuls 12 établissements déclarent tenir une comptabilité complète suivant un plan établi, soit 1,6 pour cent du total recensé. La presque totalité des unités économiques aurait donc une très faible capacité de gestion, le travail au coup par coup sans plan prévisionnel y étant la règle. On retiendra donc cette caractéristique comme révélatrice d'un mode particulier de conduction des affaires axé essentiellement sur le présent, avec comme corrolaire une bonne dose d'improvisation et, par conséquent, de flexibilité.

Pour compléter le tableau ci-dessus, il faut préciser que 7,8 pour cent des établissements, regroupés surtout dans le commerce de détail et la restauration-hôtellerie, disposent d'un cahier d'achat-ventes. Les données disponibles ne permettent pas d'avoir une idée claire sur la régularité avec laquelle ce cahier est rempli. Par ailleurs, un nombre plus réduit de chefs d'entreprise (4 pour cent) tiendrait un registre de commandes, outil qui aurait pour but de rappeler à l'entrepreneur les caractéristiques des fabrications ou des prestations, leur prix, les quantités des intrants, et les échéances à respecter. En somme, 86,5 pour cent des unités économiques ne disposent d'aucun **moyen d'enregistrement comptable** tel que définis ci-avant.

Le dernier critère d'informalité concerne la détermination du seuil minimal d'effectifs, et leur composition d'après la situation dans la profession, pour distinguer les entreprises familiales et les micro-entreprises des autres établissements recensés. Bien que des différences et des écarts importants soient à indiquer d'une branche d'activité à l'autre, aux fins d'analyse des données censitaires, le PEESI a retenu les notions suivantes, inspirées des propositions de définition statistique du secteur informel issues de la "Réunion d'experts des statistiques du travail"[1], tenue à Genève en janvier 1992.

L'**entreprise familiale** est définie comme un établissement individuel occupant exclusivement des travailleurs familiaux non rémunérés et des apprentis, quels que soient le nombre de personnes occupées et le type de local qu'elle utilise. Elle peut éventuellement embaucher des salariés à titre occasionnel pour répondre à des besoins temporaires. La notion de **salarié occasionnel** désigne la main-d'oeuvre travaillant dans une entreprise pour le compte d'un employeur, pendant une courte période d'engagement inférieure à un mois, quelle que soit la forme de rémunération perçue[2].

Dans le cadre du PEESI on reconnaît comme **micro-entreprise** tout établissement individuel opérant avec le concours de trois salariés réguliers au maximum, quel que soit le type de local qu'elle occupe. Lorsqu'il existe un associé actif, celui-ci est considéré comme

---

[1] BIT: *Mesure de l'emploi dans le secteur non structuré.* Réunion d'experts des statistiques du travail, Genève, 28 Janvier - 6 Février 1992, Rapport I.

[2] BIT: *Révision de la classification internationale d'après la situation dans la profession.* Réunion d'experts des statistiques du travail, Genève, 28 Janvier - 6 Février 1992, Rapport II.

un salarié régulier de l'entreprise. Par **salarié régulier** on entend la main-d'oeuvre travaillant dans une entreprise pour le compte d'un employeur pour une durée d'engagement ininterrompue dépassant un mois, quelle que soit la forme de rémunération et le montant versé.

Il apparaît que la limite de **taille supérieure** de la micro-entreprise, mesurée en fonction du nombre de salariés réguliers (qui est de trois dans ce cas, chef d'entreprise non compris) soit la plus appropriée pour la plupart des types d'activité. Une telle délimitation du seuil supérieur tient dûment compte des délibérations en cours au sujet de la définition du champ des enquêtes statistiques sur les établissements modernes au Bénin, dont le **seuil inférieur** proposé est de 5 effectifs.

D'un point de vue aussi bien théorique que pratique, la définition de taille de la micro-entreprise, mesurée selon le nombre total d'emplois, ne convient pas dans le présent contexte. Le nombre total de personnes occupées est sans doute plus facilement évalué et mesurable dans les enquêtes que le nombre de salariés ou de travailleurs réguliers, mais ce critère laisse dans l'ombre un facteur capital de la définition adoptée par le PEESI, à savoir: la composition et le statut de la main-d'oeuvre, la nature des rapports sociaux établis avec l'employeur et les conséquences qui en découlent pour le processus et l'organisation de la production.

En effet, lorsqu'on a retenu une telle définition, d'autres considérations sont également entrées en jeu. D'abord on estime que les micro-entreprises constituent un segment spécifique de l'économie doué d'une dynamique particulière en termes de capacité de créer des emplois, d'engendrer des revenus, voire de dégager des profits pour poursuivre leur croissance. Ensuite, la variable **nombre des salariés réguliers** a toutes les chances d'être étroitement associée à d'autres indicateurs ayant trait à l'échelle des activités (investissements, chiffre d'affaires, valeur ajoutée, résultat brut d'exploitation), ainsi qu'à la productivité du travail.

De plus, l'emploi des salariés permanents comporte l'exigence de verser de façon régulière des salaires, traitements ou commissions, ce qui n'est pas sans rapport avec le résultat d'exploitation minimum pour supporter les charges salariales. La logique économique régissant les établissements en question impose donc un certain niveau d'organisation en matière de combinaison et d'utilisation des facteurs de production qui pourrait se traduire en la tenue d'écritures comptables, même sommaires, et, en tout cas, en un début de division technique du travail au sein de l'entreprise. Enfin, rendues plus visibles que les petites unités familiales, par l'échelle des opérations et les relations contractuelles qu'elles établissent en vertu des contrats et des accords institutionnels, il est difficile aux micro-entreprises d'opérer en dehors d'un certain cadre juridique et institutionnel. Il pourrait s'ensuivre un changement qualitatif au niveau de leur insertion dans l'environnement.

Si l'on applique ces critères et définitions aux établissements sédentaires recensés à Ouidah, on obtient les résultats suivants: pratiquement 9 entreprises sur 10 (87,8 pour cent) vérifient les critères susmentionnés d'**entreprise familiale** exploitée par son propriétaire travaillant à son compte, seul ou aidé d'une main-d'oeuvre familiale non rémunérée. Seuls 6,4 pour cent ont recours aux services temporaires des salariés occasionnels.

C'est à la lumière de ce constat qu'on a été amené à élargir le champ de la notion d'informalité à un sous-ensemble particulier: celui de la **micro-entreprise**. Dans ce cas, 82 établissements sédentaires recensés, soit 11,1 pour cent répondent aux critères définis ci-dessus. Les chiffres fournis par le recensement révèlent qu'elles sont les plus nombreuses dans la préparation des denrées alimentaires (32) et le commerce de détail (26). Les comptoirs de restauration et les buvettes (8) ainsi que les services en général (7) viennent ensuite, mais leur poids est relativement modeste. Enfin, un nombre insignifiant de 8 unités économiques, soit 1,1 pour cent des établissements sédentaires ont 4 salariés et plus.

Sans préjuger du résultat dans les autres villes, notamment à Cotonou, Porto-Novo et Parakou où la gamme d'activités et professions est certainement plus vaste, il serait pertinent d'affiner la définition d'informalité de référence en y introduisant une combinaison raisonnée de critères, cette fois-ci de manière **cumulative**. Le choix des critères discriminants servant à différencier les établissements dits informels des formels se fera bien entendu parmi les cinq énoncés précédemment avec le souci d'éviter une trop forte dispersion du champ d'observation et des données à analyser lors d'une phase ultérieure d'enquêtes sectorielles. Autrement dit, l'univers statistique à partir duquel la base de sondage sera établie est certes hétérogène, et par conséquent, l'échantillon devra
conserver ce caractère, tout en évitant la présence d'écarts trop accentués qui aurait l'inconvénient d'enlever une certaine cohérence à l'analyse des données et, partant, aux conclusions qui en découlent.

2. STRUCTURE ET LOCALISATION DES ACTIVITÉS

Au titre des activités sédentaires, 736 unités économiques ont été recensées, réparties entre les secteurs de la production (45,3 pour cent), le commerce (33,6 pour cent), les services (17,3 pour cent) et la construction (4 pour cent), comme le montre le tableau A3. On notera que du point de vue sectoriel, le tertiaire compte pour la moitié des établissements économiques, la production vient ensuite non loin derrière; situation qui contraste avec les résultats globaux analysés dans la section précédente où les activités commerciales l'emportaient largement (61,2 pour cent), contre 8,8 pour cent uniquement pour la production. Dans ce dernier secteur, les principales activités sédentaires se concentrent dans trois branches: le textile, le bois et l'alimentation. A elles seules, elles totalisent 90 pour cent des établissements ressortissant de la production et 40 pour cent de l'ensemble des unités sédentaires.

Le commerce en revanche comporte une vaste gamme de produits, comme l'indique le tableau A4, le recensement s'étant surtout penché sur les deux produits les plus importants par le volume des transactions. Dans le premier groupe figurent les produits alimentaires qui prédominent largement (42,7 pour cent) sur les autres. Viennent ensuite les produits "divers" (21,5 pour cent) et le bois (8,3 pour cent), suivis des articles de quincaillerie et d'hygiène, chaque groupe représentant environ 7 pour cent. Dans le second groupe, les produits alimentaires occupent encore la première place aux côtés des "divers", chaque groupe ayant un pourcentage équivalant de l'ordre d'un tiers des cas observés. Ils sont suivis des produits d'hygiène et de pharmacie et du groupe tabacs et allumettes qui comptent pour 10 et 7 pour cent respectivement. L'annexe A fournit une liste détaillée de ces produits ainsi que leurs valeurs absolues et relatives par rapport au total dénombré.

En ce qui concerne la localisation spatiale des activités recensées, comme il ressort du tableau A23, les activités sédentaires se concentrent surtout dans la Commune 1 de Ouidah, à concurrence de 35,6 pour cent du total. Les Communes 2 et 4 se partagent 46 pour cent des cas, à parts presque égales, alors que la Commune 3 accueille la plus faible proportion (18 pour cent) des établissements recensés.

Il convient de noter que la Commune 1, située au sud de la ville, se caractérise par une forte densité relative de l'habitat bien qu'étant la moins étendue sur le plan physique. Elle présente ainsi une concentration des principaux bâtiments de l'administration publique, services sociaux et religieux. Dans l'enceinte de la Commune 2 sont également implantés un bon nombre d'infrastructures, services sociaux, administratifs et religieux, mais l'habitat y est moins dense. En revanche, les Communes 3 et 4, les plus vastes de la ville, montrent un habitat très dispersé et accueillent un nombre plus réduit d'établissements publics. Ainsi, les activités économiques et administratives marquent de leur empreinte l'espace urbain qui, en concentrant l'offre de services et d'infrastructures, attire de nouvelles entreprises et favorise leur expansion.

La ville de Ouidah témoigne d'un tel processus en voie de consolidation. Compte tenu des dispositions d'aménagement visant à habileter les sites et bâtiments coloniaux - liés à l'histoire de la concentration, transit et embarquement des esclaves vers les Caraïbes et le continent américain - Ouidah pourrait connaître un renouveau économique.

3. SOURCES DE REVENUS COMPLÉMENTAIRES

L'opération de recensement a pris le soin de recueillir des renseignements afférents aux activités qui, à titre secondaire, procurent des revenus complémentaires au chef d'entreprise. Ces revenus sont susceptibles d'être générés par une activité de transformation ou de services à son compte ou dans une situation de salarié dans le secteur public ou privé, voire provenir d'autres sources telles les rentes et locations.

Près d'un quart (23,7 pour cent) des chefs d'entreprise classés comme sédentaires ont déclaré avoir une source de revenu complémentaire. Les chiffres du tableau A15 illustrent cet aspect en faisant ressortir l'importance des activités menées à son propre compte qui représentent à elles seules trois quarts des cas recensés. En effet, une exploitation agricole, le petit commerce et les services sont le plus souvent cités parmi les secteurs d'activité indépendants fournissant des ressources complémentaires aux chefs d'entreprise. Les données du recensement ne permettent pas néanmoins de savoir si les moyens pour diversifier les sources de revenus de ces derniers résultent d'un transfert de surplus de leur activité principale, d'un investissement d'origine familiale ou d'une combinaison des deux modalités.

Seuls les 5 pour cent des entrepreneurs enquêtés déclarent avoir des entrées en tant que rentiers, retraités ou être actifs dans une autre activité économique. Enfin, 1,2 pour cent comptent sur un salaire en provenance d'un emploi dans le secteur public ou privé.

Du point de vue des branches d'activité, ce sont surtout les entrepreneurs exerçant une activité dans le commerce de détail, la transformation alimentaire, le textile et les services qui, le plus souvent, ont recours à une activité secondaire en vue d'en tirer un revenu d'appoint. Au vu de tels résultats, faut-il penser que ces activités sont en train d'atteindre

leur point de saturation? Probablement si l'on regarde le nombre absolu d'établissements actifs. Par contre, les entrepreneurs s'adonnant aux métiers du bois, de la construction et de la restauration sont bien moins nombreux à entreprendre la même démarche, comme le montre le tableau A16.

4. L'EMPLOI ET LES CATÉGORIES DE MAIN-D'OEUVRE

D'après les données rapportées par le tableau A6, on peut constater que les établissements sédentaires, du fait de leur situation relativement moins précaire que les unités économiques recensées, le nombre d'effectifs, chefs d'entreprise non compris, s'élève à 1302 dont 53,2 pour cent ont le statut d'apprentis et 19,6 pour cent celui de travailleur familial. Ces deux catégories représentent à elles seules 7 effectifs sur 10. Les salariés permanents (10,9 pour cent des effectifs) et les travailleurs occasionnels (12,7 pour cent) quant à eux n'y comptent que pour près d'un quart. Les catégories associés et coopérateurs sont négligeables (3,5 pour cent).

En moyenne, il y aurait 2,8 effectifs par établissement, toutes catégories confondues. Mais cette valeur varie fortement selon l'activité considérée. Ainsi, il est dénombré en moyenne 5,8 effectifs par établissement dans la construction, 4,7 dans la branche du métal et 4 dans les services. Alors que le textile (3,1) et le bois (2,7) se situent proches de la moyenne; la restauration (2,4), l'alimentaire (2,1) et le commerce de détail (1,9) affichent des valeurs au-dessous de la moyenne générale.

Ces résultats confirment l'une des caractéristiques les plus remarquées des établissements sédentaires ressortissant de l'économie informelle, leur recours privilégié à deux catégories de main-d'oeuvre, apprentis et travailleurs familiaux, dont la présence demeure déterminante pour le fonctionnement de l'entreprise. Si engagement des salariés il y a, ceux-ci ont plus souvent le statut de travailleurs occasionnels. Ces pratiques spécifiques à l'égard de la main-d'oeuvre employée confèrent une remarquable flexibilité au processus de production de ces unités économiques et une grande capacité d'adaptation au marché, atout aussi simple que fondamental, susceptible de leur apporter un surplus de compétitivité. Cependant, cet atout se transforme à moyen terme en contrainte dès lors que l'entreprise se voit privée d'une main-d'oeuvre qualifiée et stable, synonyme de productivité pour l'entreprise.

Si l'on examine la répartition des effectifs selon les branches d'activité considérées par le tableau A9, il en ressort que le textile et le commerce, avec environ 23 pour cent de l'emploi total chacun, sont les branches les plus utilisatrices de main-d'oeuvre sans distinction de catégories. De plus, le textile comporte près de 30 pour cent de l'emploi dans les établissements qui occupent plus de 5 effectifs, alors que les branches des services (24 pour cent), de la construction (15 pour cent) et le commerce de détail (10 pour cent) en emploient dans des proportions plus réduites.

Sur la même base de données on peut établir que 63,2 pour cent des emplois se concentrent dans les établissements ayant au maximum 5 effectifs. Les groupes d'entreprises qui ont entre 6 et 10 effectifs, ou plus de 10, emploient, chacun, environ 18,5 pour cent de l'effectif total. Les petites unités économiques unipersonnelles et avec deux effectifs ne fournissent ensemble qu'un tiers des emplois dénombrés.

Par contre, si l'on s'en tient uniquement à la taille des établissements, il découle du tableau A11 que près de la moitié (44 pour cent) de ces derniers fonctionne avec un seul individu. Ceci révèle à quel point la plupart des unités recensées sont vulnérables: la moindre difficulté, même passagère, place ces petits producteurs en état de cessation. D'où la haute mortalité des établissements observée précédemment, avant même d'atteindre leur deuxième année de vie. Les commerçants minoristes, le textile, les services en général, le bois et l'alimentaire se rangent au nombre de secteurs ayant des unités avec ces caractéristiques.

On remarquera d'ailleurs que pratiquement 80 pour cent des unités économiques sédentaires fonctionnent avec un effectif maximum de 3 personnes, toutes catégories mises ensemble. Comme on l'a déjà précisé, 90 pour cent des établissements font appel à moins de 5 effectifs, patron et apprentis y compris, pour faire tourner les affaires.

5. ANCIENNETÉ DES UNITÉS ÉCONOMIQUES

Les données recueillies au sujet de l'ancienneté des unités économiques sédentaires laissent apercevoir une relative stabilité des activités sur le marché: 62,7 pour cent d'entre elles ont au moins 5 ans d'existence et 40 pour cent en ont plus de 10, comme on peut observer au tableau A1. De plus, on constate que 14,5 pour cent seulement des unités recensées dans ce type d'établissements fonctionnent depuis moins d'un an, situation qui contraste avec celle des itinérants où pratiquement le double des établissements se trouve dans cette situation. Dans les unités semi-sédentaires on observe une situation intermédiaire (20,2 pour cent).

Dans d'autres enquêtes menées dans des villes africaines[3], la proportion des établissements informels ayant 5 ans ou plus d'ancienneté se situe autour de 10 pour cent. La situation particulière de Ouidah à cet égard s'explique par la structure d'âge de la population recensée; 23 pour cent ont plus de 45 ans, pourcentage qui se monte à 32 pour cent dans le cas des établissements sédentaires.

Au niveau des différentes branches d'activité, le tableau A2 permet de préciser que le commerce de détail, la branche alimentaire et le textile possèdent le plus grand nombre d'établissements ayant vu le jour l'année du recensement, entre 16 et 19 pour cent, soit au-dessus de la moyenne. Etant donné néanmoins l'importance numérique de ces branches d'activités, elles sont présentes dans presque toutes les tranches d'âge y compris dans celles qui montrent une situation consolidée des entreprises. Les activités du bois, des services et du textile dénotent à ce sujet une plus grande stabilité: entre 40 et 50 pour cent des établissements ont plus de 10 ans, suivies du commerce de détail et de la branche alimentaire qui se situent dans une fourchette de 25 à 30 pour cent.

6. CARACTÉRISTIQUES DES CHEFS D'ENTREPRISE

Cette section est destinée à examiner quelques données ayant trait aux caractéristiques individuelles des femmes et des hommes qui conduisent les processus de production au sein

---

[3] Voir Maldonado, C.: *Petits producteurs urbains d'Afrique francophone. Analyse et politiques d'appui.* Etude comparative à Bamako, Lomé, Nouakchott et Yaoundé (Genève, BIT, 1987).

des établissements recensés. On passera en revue tour à tour trois variables: le sexe, l'âge et le niveau d'instruction.

Les chiffres rapportés par le tableau A17 permettent d'affirmer que la présence des femmes à la tête des unités économiques sédentaires - censées être les moins précaires de l'univers recensé - ne laissent guère entrevoir à priori une situation inégalitaire par rapport aux hommes. Ainsi, 41,2 pour cent des établissements sont tenus par des femmes. Il y a lieu de signaler qu'elles occupent une place de responsabilité prépondérante, de l'ordre de 70 pour cent des cas, dans les processus de travail liés à la restauration et au commerce de détail. Par contre, elles sont entièrement absentes dans les activités du métal et de la construction, peu nombreuses dans le textile et la transformation alimentaire (entre en quart et un tiers), branches pratiquement réservées aux hommes. En fait, aucune activité significative n'enregistre un partage équilibré des responsabilités entre les deux sexes; la division du travail s'opérant par branche d'activité.

Ces données jettent un jour nouveau sur la division du travail entre les sexes. En effet, en dépit d'une présence globalement satisfaisante des femmes parmi les entrepreneurs des établissements sédentaires, leur répartition au sein de la structure des activités tend à reproduire la même distribution observée au niveau de la structure économique de la ville de Ouidah dans son ensemble. Les activités dans lesquelles les femmes se montrent plus entreprenantes résultent finalement d'une projection marchande de leurs tâches ménagères (la petite-restauration) ou du temps que celles-ci leur laissent pour exercer, souvent en forme intermittante, une autre activité (le commerce de détail s'y prêtant parfaitement).

La structure d'âges qui est présentée dans le tableau A18 n'accuse aucune différence prononcée entre la distribution des hommes et des femmes chefs d'entreprise. Elle montre plutôt une symétrie assez notable. Ventilées par classe d'âge, les fréquences suivantes sont à relever: 31 pour cent des hommes et 34 pour cent des femmes ont moins de 30 ans; la plus grande différence étant observée dans la tranche de 31 à 40 ans où les hommes sont plus nombreux (32 pour cent) que les femmes (23 pour cent). Cette relation, comme il est logique, s'inverse lorsqu'on considère les classes d'âge au-dessus de 50 ans: les femmes y comptent pour 28 pour cent et les hommes pour 23 pour cent.

La catégorie des jeunes chefs d'entreprise de moins de 20 ans, qu'il s'agisse des hommes ou des femmes, n'est pas importante dans les activités sédentaires; à peine 4,3 pour cent contre 26 pour cent au niveau de l'activité globale recensée. Au fait, le niveau d'investissement que suppose la mise sur pied d'une telle sorte d'établissement et la compétence technique que ces activités exigent habituellement ne favorisent guère l'installation des jeunes.

Vue sous l'angle de la structure des activités économiques, la répartition des chefs d'entreprise par leur âge révèle quelques disparités. A la lecture du tableau A19, il apparaît en effet que certaines activités attirent de préférence des jeunes entrepreneurs, en l'espèce, il s'agit du textile, de la construction et du métal, dans un ordre décroissant. Entre 35 et 45 pour cent des entrepreneurs ont moins de 30 ans, fréquences qui s'élèvent à 55 et 60 pour cent lorsqu'on monte à la classe d'âge suivante, soit jusqu'à 35 ans. Par contre, si on regroupe les classes d'âge au-dessus de 40 ans, les données du même tableau font ressortir une présence importante des activités du bois, du commerce de détail et de la restauration,

dans un ordre croissant. Dans ces cas, entre 50 et 70 pour cent des chefs d'entreprise s'y retrouvent.

L'un des constats les plus significatifs qui est ressorti de l'analyse des données globales du recensement (section II de ce rapport) a trait au taux élevé d'analphabétisme (69 pour cent) qui frappe la plupart des individus recensés. Comparativement, les chefs d'entreprise des établissements sédentaires enregistrent un taux certes plus faible, mais qui demeure tout de même fort élevé, soit 51 pour cent. De ce fait, les autres niveaux de scolarité enregistrent une amélioration, comme il apparaît au tableau A20. Ainsi, on peut constater que le pourcentage des entrepreneurs qui ont au moins terminé le cycle scolaire primaire est pratiquement deux fois plus important: 37 pour cent contre 20 pour cent enregistré pour la situation globale. On doit attacher une certaine importance à cet acquis scolaire des patrons car le niveau d'instruction atteint dans ce cas constitue une base non négligeable sur laquelle on pourrait, le cas échéant, améliorer les compétences relatives au fonctionnement de l'entreprise tant sur le plan technique que sur le plan administratif et comptable.

Si l'on se penche sur le niveau d'instruction des entrepreneurs d'après la variable branche d'activité, on remarquera, à partir du même tableau A20, que l'analphabétisme affecte par égal hommes et femmes. Dans le premier cas, les activités du textile, du métal et surtout du bois et de la transformation alimentaire sont gravement touchées; les taux s'étalent entre 36 et 63 pour cent. Dans le cas des femmes, leurs activités prédominantes, restauration et commerce, accusent un taux d'analphabétisme de 52 et 57 pour cent respectivement. Par ailleurs, on retiendra le fait positif selon lequel les services, la construction et le métal enregistrent les taux les plus élevés (entre 45 et 54 pour cent) des cas ayant atteint un niveau d'instruction primaire ou davantage. Viennent ensuite, en ordre décroissant, le commerce de détail, la restauration, le textile et le bois dont les taux se situent entre 36 et 30 pour cent.

7. UTILISATION DE MACHINES ÉLECTRIQUES

Le recensement des établissements sédentaires a retenu le critère d'utilisation de machines, d'engins à moteur ou d'appareils fonctionnant à l'électricité (par branchement au réseau public ou à un groupe électrogène) ou à combustible comme un indicateur indirect de l'investissement ou de l'actif immobilisé. Au même titre qu'une scie circulaire, une perceuse ou une machine à coudre, ont été assimilés à cette catégorie, un frigidaire, un four ou des appareils électroménagers et de musique utilisés par certains commerçants, débits de boisson et petits restaurants.

Ce critère ne se rapporte pas proprement au niveau de technicité des tâches effectuées par des unités économiques, car un certain nombre d'activités s'effectuent sans l'aide d'un matériel moderne ou, tout au moins, électrique. Son application s'étend aux travaux de manufacture, aux services de réparation, à quelques services personnels, au commerce et à la restauration et l'hôtellerie, à la construction et au transport. La raison principale pour opérer un tel choix consiste à disposer d'un élément technique supplémentaire pour mener une stratification interne des branches concernées en vue de la constitution d'un échantillon qui tienne compte de la diversité des situations rencontrées.

Sur la base des résultats présentés dans le tableau A5 on peut apprécier que 15 pour cent seulement des établissements sédentaires recensés ont réalisé des investisements en machines ou appareils électriques ou à combustible. En termes relatifs, les activités de la restauration, du métal et des services s'avèrent les plus utilisatrices de ce type de technologie: entre 30 et 40 pour cent des cas recensés. Dans un second groupe se trouvent les transformations alimentaires, le commerce de détail, le bois et la construction dont la fourchette des fréquences se situe entre 9 et 15 pour cent.

8. TYPE DE LOCAL OCCUPÉ PAR LES ÉTABLISSEMENTS

Un dernier aspect que l'opération de recensement a souhaité verifier porte sur le type de local où s'exercent les activités économiques sédentaires. L'information recueillie à ce sujet pouvait servir comme critère de stratification supplémentaire de l'échantillon à constituer ultérieurement pour la phase d'enquête.

Parmi les options de réponse possibles on distingue un local en dur, une baraque, un auvent ou une véranda, la cour d'une concession ou un terrain clôturé et, enfin, d'autres formes non spécifiées. Au vu des résultats obtenus figurant au tableau A21, on peut apprécier que près des deux tiers (63,6 pour cent) des établissements opèrent dans des locaux en dur. Cette première donnée est significative d'une certaine dotation d'infrastructure qui, dans la plupart des cas, est loin de revêtir le caractère précaire qu'aurait pu laisser supposer le fort degré d'informalité de cette économie urbaine. Les activités liées au textile, à la restauration, au commerce de détail ainsi qu'à l'imprimerie et les bureaux de transport enregistrent des pourcentages bien plus élevés que la moyenne observée. Toutefois, l'information collectée ne permet pas de se prononcer sur la nature des matériaux ayant servi à leur édification ni sur la qualité actuelle des locaux occupés. On remarquera que seuls 8 pour cent des établissements sont installés dans des baraques et 4 pour cent dans des auvents et vérandas que l'on peut considérer comme locaux moins bien lotis, certains d'entre eux pouvant même être classés comme provisoires. C'est surtout chez les travailleurs de la branche du métal, de la transformation alimentaire et des services que l'on retrouve ce type de local.

Certaines occupations dérivées des activités domestiques s'exercent dans la cour des concessions (19,3 pour cent); d'autres, eu égard à la nature du processus de travail ou des services qu'elles rendent sont contraintes à chercher des espaces ouverts ou des terrains simplement clôturés (2 pour cent). La transformation alimentaire et le petit commerce se rangent parmi les premières, tandis que les métiers du bois et les services de réparation de voitures font partie du second groupe. Enfin, les données du même tableau permettent de constater que dans la branche de la construction, qui compte avec 30 unités recensées, 40 pour cent des établissements ont été recensés aux chantiers et 45 pour cent dans des locaux construits en dur.

SECTION IV

LES ETABLISSEMENTS SEMI-SEDENTAIRES

1. L'INFORMALITÉ DES ÉTABLISSEMENTS

Cette section cherche à appréhender certaines caractéristiques des unités économiques semi-sédentaires qui, par définition, concernent les activités sises dans un endroit fixe et public mais sans disposer des infrastructures physiques pouvant être closes. De ce fait, les marchandises (pour le cas des commerçants) ou les moyens de production (pour les artisans) sont retirés et rangés en lieu sûr lorsque l'activité, pour des raisons diverses, doit être suspendue.

Une hypothèse provisoire fut retenue à leur égard: toutes les activités appréhendées avec un tel degré de sédentarité relèvent des pratiques économiques informelles. A ce titre, 2714 établissements ont été dénombrés à Ouidah, soit 46,5 pour cent du total recensé. Cette donnée traduit le caractère instable et précaire dont souffre à peu près la moitié des activités de la ville qui, faute de ressources financières pour investir en infrastructures permanentes, sont contraintes à improviser des moyens de fortune.

2. STRUCTURE SECTORIELLE DES ACTIVITÉS

Du point de vue de leur appartenance sectorielle, deux tiers des activités semi-sédentaires appartiennent au petit commerce de détail comme le montre le tableau B3. Les services, essentiellement représentés par la petite restauration, se placent en deuxième position, avec 30 pour cent, mais loin derrière le commerce. De ce fait, ces deux sous-secteurs du tertiaire regroupent presque la totalité (97 pour cent) des unités recensées; la production n'étant que faiblement représentée.

Vu l'importance des activités commerciales, le tableau B4 essaie de préciser davantage la gamme des produits écoulés. En ce qui concerne le produit le plus important offert, de par son volume, il s'agit pour une large part (51 pour cent) des denrées alimentaires de consommation courante. Y figurent surtout les fruits et légumes (26 pour cent du total) suivis de trois groupes de produits: condiments et épices; boulangerie et pâtisserie; vente de poissons dont le poids relatif et similaire, entre 6 et 8 pour cent (voir tableau 1 annexe B). Avec 21 pour cent vient ensuite un groupe composite de produits "divers" dont ustensiles, vaisselle, jouets, emballages, meubles et autres.

En ce qui a trait au deuxième produit le plus important, là encore, les produits alimentaires prédominent, avec 39 pour cent, suivis de près par le groupe "divers" (36,5 pour cent). Les produits figurant sous les rubriques hygiène, pharmacie, droguerie, pharmacopée et cosmétiques occupent la troisième place (11 pour cent) devant les tabacs et les allumettes (6,7 pour cent). Dans les tableaux 1 et 2 de l'annexe B, le lecteur trouvera une liste relativement exhaustive des produits vendus, en première et deuxième place, par les petits commerçants semi-sédentaires.

3. L'IMPLANTATION DES ACTIVITÉS DANS LA VILLE

En termes de la localisation des établissements dans l'espace urbain, le tableau B13 renseigne sur leur degré de concentration dans les différentes Communes de Ouidah. En effet, contrairement aux établissements sédentaires qui montraient une concentration majoritaire dans la Commune 1, celle-ci enregistre la fréquence la moins importante (18,8 pour cent) par rapport aux établissements semi-sédentaires. Les trois autres Communes en revanche montrent une plus forte présence de ce genre d'établissements, outre une équidistribution d'environ 26 pour cent pour chacune d'elles.

Ce résultat illustre un phénomène d'une grande cohérence en termes de facteurs de localisation des activités économiques. En effet, les activités semi-sédentaires (principalement le commerce et la restauration exercés par les femmes à concurrence de 90 pour cent) étant étroitement dépendantes des tâches ménagères et du temps que ces dernières permettent de libérer pour l'exercice des activités marchandes, leur implantation spatiale obéit à la même logique de répartition des foyers à bas revenus dans la ville. Par contre, les activités sédentaires semblent répondre à des critères plus marqués par des raisons économiques liées aux contraintes et exigences des activités considérées, telles que la fréquentation de la clientèle, la proximité des sources d'approvisionnement, la complémentarité entre activités.

Confirme cette observation le fait que presque trois quarts des établisssements semi-sédentaires (74 pour cent) s'exercent hors des marchés de la ville et leurs alentours; le quart restant s'étant implanté uniquement dans les marchés (voir tableau B11).

Il va sans dire que ces analyses ont des implications importantes pour les stratégies et les mesures d'appui direct préconisées en faveur des activités informelles vu la forte dispersion spatiale des premières et la relative concentration des secondes.

Par ailleurs, les données du tableau B12 qui fournissent des informations sur le lieu d'habitation du chef de l'établissement recensé permet d'affirmer que la plupart de ces derniers résident dans la ville (95 pour cent). Seuls 5 pour cent d'entre eux ont leur domicile ailleurs, soit dans les villages environnant Ouidah. Ils se déplacent sûrement en ville pour la journée, pour y vendre des produits agricoles frais ou transformés et du bois.

4. ANCIENNETÉ DES ÉTABLISSEMENTS

A l'aide des informations apportées par le tableau B1 on peut relever le fait qu'un établissement sur cinq a été créé au cours de l'année précédant l'enquête; plus de la moitié (52 pour cent) ont au moins cinq ans d'existence et 32 pour cent plus de dix ans.

Bien que les fréquences tendent à diminuer au fur et à mesure de l'ancienneté des entreprises, il convient cependant de rapprocher cet étalement décroissant de la structure d'âges de la population recensée (voir tableau B8), car la plupart des femmes (80 pour cent) ont plus de 25 ans et, de ce fait, ayant fondé leur foyer et acquis des responsabilités accrues ont dû se consacrer au petit commerce et à la restauration au moins depuis 5 ans. Cette relative perdurabilité des activités féminines semi-sédentaires s'explique avant tout par la nécessité de gains pour le ménage, que ceux-ci aient un caractère principal ou d'appoint.

Cette nécessité d'apporter des ressources complémentaires au foyer s'est sûrement fait sentir de manière plus pressante dans les dernières années de crise qu'a vécu le Bénin. En effet, d'après les données rapportées par le tableau B2 on constate que la moitié environ (48 pour cent) des établissements ont vu le jour à partir de 1988, leur progression étant plus accentuée à mesure que l'on s'approche de 1991, année du recensement. Selon toute vraisemblance, les opportunités de gain ont dû s'éroder parallèlement à la prolifération des unités offrant des biens et services fort semblables et à la contraction du revenu réel des citadins. C'est l'enquête qui apportera les données chiffrées à l'appui de cette hypothèse.

L'analyse des données du tableau B2 par secteur et par branche d'activité nous apprend que le plus grand nombre d'établissements qui ont vu le jour en 1991 appartient au commerce de détail (70 pour cent) et à la restauration (25 pour cent); les services n'y trouvent qu'une place marginale (4 pour cent) en correspondance avec leur faible poids dans l'ensemble des activités semi-sédentaires. Cette observation est bien entendu valable pour toutes les années précédentes. La petite restauration dénote cependant une plus grande stabilité par rapport au commerce: 53 des établissements (contre 49 pour cent pour le commerce) ont été créés avant 1988.

5. SOURCES DE REVENUS COMPLÉMENTAIRES

Le recensement des établissements économiques s'est intéressé également aux activités rémunératrices qui, à titre secondaire, pourvoient d'un revenu d'appoint à l'entrepreneur. A ce sujet, le tableau B5 nous apprend que les entrepreneurs s'exerçant à plusieurs activités sont relativement peu nombreux: à peine 8,6 pour cent, contre près d'un quart pour les activités sédentaires.

Ce résultat semble plausible au vu des analyses développées auparavant étant entendu que la presque totalité sont des femmes qui, déjà pour exercer des activités à caractère marchand, doivent partager leur journée entre ces dernières et leurs obligations familiales.

Les sources de revenu complémentaires auxquelles les entrepreneurs ont davantage recours correspondent à des activités exercées à leur propre compte telles que le commerce, les services et l'exploitation agricole dans l'ordre. Les activités salariées et les rentes sont pratiquement inexistantes.

Du point de vue des branches d'activité, comme il est logique, ce sont surtout les femmes qui s'emploient dans le commerce et la restauration, et moins souvent dans les services, pour en tirer un revenu complémentaire, comme l'indique le tableau B6. Etant donné le petit nombre d'observations pour les autres branches d'activité et le faible taux général des activités d'appoint, il n'est pas possible d'en dégager aucune autre tendance significative.

6. CARACTÉRISTIQUES DES CHEFS D'ENTREPRISE

Sous cette rubrique on analyse les renseignements recueillis par le recensement au sujet des variables qui caractérisent individuellement l'entrepreneur, en l'occurrence: le sexe, l'âge et le niveau d'instruction.

L'exercice des activités semi-sédentaires, comme on l'a déjà anticipé, est surtout le fait des femmes: 9 entrepreneurs sur 10 appartiennent au sexe féminin. Les données du tableau B7 laissent apparaître une nette domination numérique dans la plupart des branches, dont la restauration et le commerce où les femmes comptent pour 94 pour cent. Elles sont certes moins présentes dans le textile (75 pour cent), mais conservent tout de même la majorité des postes de travail. En revanche, dans les autres branches comptant un nombre de cas important, les hommes occupent une place privilégiée dans les travaux du bois et les services.

Cette prédominance ne fait que confirmer la configuration observée auparavant, au niveau des activités sédentaires, concernant la division du travail entre les sexes, à l'origine de laquelle se trouve l'absence de choix pour les femmes. Elles se voient de fait contraintes à emprunter des filières non marchandes d'apprentissage d'un métier (savoir faire culinaire notamment) dans le foyer, lui même marqué par une division des tâches et responsabilités qui, en règle générale, défavorise les femmes. Leur insertion dans le marché du travail accentue leur handicap compte tenu du nombre réduit d'activités qui leur sont offertes, phénomène qui entraîne une saturation progressive des opportunités de revenu.

Comparativement à la structure d'âges des entrepreneurs sédentaires, celle correspondant aux entreprises semi-sédentaires n'accuse pas de fortes différences, si ce n'est que les premiers sont un peu plus nombreux que les seconds (28 contre 23 pour cent) dans la tranche de 31 à 40 ans et un peu moins nombreux (14,8 contre 17,5 pour cent) dans la tranche de 41 à 50 ans (voir tableau B9). Cependant, par rapport à la structure d'âges pour l'ensemble des établissements recensés, ces deux structures s'avérent plus âgées car, comme on le remarquera dans la prochaine section, la présence des vendeurs ambulants très jeunes (40 pour cent en ont moins de 15 ans) tend logiquement à rajeunir la structure d'âges générale.

Les rares cas d'âge au-dessous de 15 ans enregistrés à l'égard des chefs d'établissements semi-sédentaires (et probablement aussi certains cas de moins de 20 ans) doivent être interpretés comme l'âge de la personne ayant répondu à l'agent recenseur en lieu et place du propriétaire de l'établissement, absent au moment de l'interview.

Par ailleurs, à la lecture du tableau B8 on s'apperçoit que les hommes font partie d'une structure d'âges bien plus jeune que les femmes. Un tiers de ces dernières ont moins de 30 ans alors que cette proportion monte à 51,7 pour cent pour les hommes. De surcroît, 26 pour cent des femmes ont plus de 50 ans contre uniquement 13,5 pour cent chez les entrepreneurs du sexe masculin.

Ces dernières données montrent que les activités semi-sédentaires occupent une bonne part de personnes âgées étant donné qu'un entrepreneur sur quatre a plus de 50 ans. Celles-ci s'adonnent généralement au petit commerce installant pour cela des étals rudimentaires en face de leur lieu d'habitation. Les personnes âgées, n'étant plus en mesure d'assurer la vente ambulante et ne disposant pas des moyens de s'offrir une boutique bien équipée et assortie, apportent ainsi leur concours au revenu familial.

De l'observation du tableau B10, répartissant les chefs d'entreprise par niveau d'éducation il découle un taux élevé des cas sans aucune instruction, soit près de deux tiers

du total (61,9 pour cent). Si à cela s'ajoute le sous-groupe de ceux qui ont atteint au maximum le troisième degré d'école primaire (11 pour cent) on peut en conclure qu'environ 3 entrepreneurs sur 4 ne maîtrisent guère les rudiments des connaissances théoriques essentielles à la conduite des affaires. De plus, 10 pour cent ont réussi à terminer l'école primaire et une part infime (9,3 pour cent) est allée au-delà de ce niveau.

Etant donné le poids important à la fois absolu et relatif du petit commerce de détail dans l'ensemble des établissements semi-sédentaires, il est normal d'observer la présence des petits commerçants à tous les niveaux d'instruction, notamment dans les cycles secondaires et supérieur (10,6 pour cent). S'agissant des branches d'activité les plus importantes, on constate que dans le commerce (63 pour cent) et la restauration (67,9 pour cent) le degré d'analphabétisme est néanmoins supérieur à la moyenne générale. C'est dans les services que l'on observe le plus faible taux d'analphabétisme (27,8 pour cent) ainsi qu'une distribution relativement équilibrée des chefs d'entreprise au niveau des différents niveaux d'éducation.

SECTION V

LES ACTIVITES AMBULANTES

1. LEUR DEGRÉ D'INFORMALITÉ

D'après la définition arrêtée par le PEESI, sont considérées comme activités ambulantes celles dont le titulaire se déplace dans des espaces publics à la recherche des clients en vue d'écouler ses produits ou de rendre un service marchand. A ce titre, elles concernent tout d'abord les petits commerçants et artisans itinérants, mais aussi les transporteurs, urbains et inter-urbains, quel que soit leur moyen de locomotion ou leur modalité d'exercice. Ces activités, de par leur forme d'exercice, ont fait l'objet d'un dénombrement spécifique.

S'agissant d'une opération de recensement de toutes les activités économiques urbaines et compte tenu de la difficulté à s'entretenir avec des travailleurs extrêmement mobiles, il fut décidé d'appliquer à ce sous-ensemble d'établissements une fiche comportant un nombre réduit (6) de questions (voir annexe 2, fiche C).

A l'instar des activités semi-sédentaires, une hypothèse provisoire fut retenue d'après laquelle les établissements qui opèrent selon les caractéristiques énoncées ci-dessus relèvent de l'économie informelle. Il est cependant évident que le caractère itinérant et unipersonnel n'épuise pas toutes les facettes que peut revêtir l'informalité économique. Selon toute vraisemblance, un certain pourcentage de ces établissements, notamment dans le transport, opère avec quelques attributs du monde formel. Néanmoins, les données du recensement ne permettent pas de les appréhender séparément, tâche qui sera accomplie ultérieurement moyennant la réalisation d'études monographiques qualitatives et de l'enquête des établissements.

Le recensement pilote a dénombré 1764 activités économiques ambulantes, ce qui représente plus d'un tiers (37,8 pour cent) du total des établissements de Ouidah.

2. COMPOSITION SECTORIELLE DES ACTIVITÉS

A l'observation du tableau C3 il ressort que les activités ambulantes sont principalement exercées par deux secteurs: le commerce qui se signale par son écrasante supériorité numérique (65 pour cent), suivi de la restauration (25 pour cent) qui regroupe l'essentiel des services, eux-mêmes comptant pour un tiers du total.

Etant donné la petite taille de la ville et les trajets relativement courts à parcourir à pied, les activités du transport sont faiblement représentées (6 pour cent). A fortiori, les activités relevant de la production et de la construction sont pratiquement absentes de la structure sectorielle observée.

Quant à la répartition des unités économiques commerciales par catégorie de produits vendus, on constate à partir du tableau C4 que la grande majorité des personnes enquêtées déclare écouler des produits alimentaires autant pour le premier (54 pour cent) que pour le deuxième produit vendu (48 pour cent). Les articles relatifs à l'hygiène corporel et à la pharmacopée se placent en deuxième position en proportions sensiblement égales pour le premier (13,1 pour cent) et le deuxième (31,9 pour cent) produit vendu. Quant aux produits divers (inclus vaisselle, ustensiles, meubles, jouets et autres), ils constituent un groupe disparate dont le poids oscille entre 17 et 24 pour cent, selon qu'il s'agisse du premier ou du deuxième produit vendu. Les autres catégories de produits ne représentent que de faibles valeurs relatives, en général au-dessous de 5 pour cent, dans l'ensemble recensé.

La lecture des tableaux 1 et 2 de l'annexe C permet de se faire une idée plus exacte sur le type de produit offert par les commerçants ambulants. Concernant le produit le plus important de par son volume, il faut relever le sous-groupe alimentaire: fruits et légumes (25,3 pour cent), boulangerie et pâtisserie (10,4 pour cent), condiments et épices (6,3 pour cent) et la vente de poisson (5,8 pour cent). L'importance relative de ces sous-groupes, de même que celui des produits d'hygiène et cosmétiques, demeure lorsqu'il s'agit du deuxième produit vendu, mais on voit également apparaître ceux des tabacs et allumettes de même que les articles de quincaillerie.

Ces données confirment, encore une fois, l'importance du petit commerce de détail comme fournisseur des biens de consommation courante aux ménages urbains. En effet, il est aujourd'hui reconnu les avantages comparatifs du petit commerce (proximité du client, subdivision des unités vendues, crédit au consommateur, etc.) par rapport aux établissements modernes. Néanmoins, il convient également d'insister sur deux écueils majeurs: un environnement économique peu favorable à l'implantation de nouvelles unités et la marge bénéficiaire dérisoire qui découle des prix pratiqués. En effet, comme le rythme de création d'emplois salariés n'est pas suffisant pour absorber la croissance de la population active, la plupart des individus recourent à l'auto-emploi, entraînant ainsi progressivement une saturation de ce débouché. De surcroît, la multitude de petits négociants est contrainte de baisser le prix, et par conséquent la marge bénéficiaire des articles commercialisés. La faiblesse des capitaux que les petits détaillants mobilisent et les maigres bénéfices réalisés sur un volume de marchandises minime, sinon ridicule, s'inscrivent dans une économie de précarité qui rémunère mal les efforts consentis et le temps investi. L'enquête approfondie qui fera suite au recensement permettra de jeter une lumière sur la question.

3. ANCIENNETÉ DES ACTIVITÉS

Les données présentées dans le tableau C1 laissent entrevoir une structure d'âge des unités économiques opérant sous forme ambulante marquée par le phénomène de la création très récente: 28 pour cent ont un an et moins, 46 pour cent ont tout au plus deux ans d'existence. Comparativement aux établissements sédentaires, ces valeurs pourcentuelles représentent le double, alors que par rapport aux établissements semi-sédemtaires elles sont de 50 pour cent plus élevées.

Ces chiffres montrent à quel point le mouvement de renouvellement des unités économiques est assez tenace. Un indice de natalité annuelle si perceptible doit cependant être rapproché de deux autres phénomènes de caractère macro-économique: celui de la mortalité

des unités économiques (qui n'a pu être saisie) et celui de la saturation de l'offre qui entraîne inexorablement une réduction des opportunités de gain dans ces catégories d'activités.

Bien que l'enquête ultérieure se penchera sur le problème du parcours professionnel et les formes d'insertion des petits producteurs urbains dans la structure économique globale, il y a lieu cependant de noter que leur insertion dans le marché s'opère au prix d'une grande mobilité et d'une extrême irrégularité des emplois traduites par des taux élevés de création et de disparition des unités économiques. Les entrées "à titre d'essai" représentent une sorte d'exploration des chances qui s'offrent à eux, alors qu'une insertion temporaire ou à temps partiel (combinant plusieurs activités à la fois) permet de réduire la durée des périodes de chômage. Ces pratiques engendrent une strate flottante de travailleurs très concurentielle au sein de l'excédent structurel de main-d'oeuvre, astreinte, pour survivre, à un va-et-vient entre une gamme de petites activités marchandes. La mobilité y est favorisée par les conditions mêmes de démarrage des activités, du commerce en particulier, n'exigeant que des immobilisations les plus sommaires en capital et des connaissances techniques très élémentaires.

Le degré de consolidation et de stabilité des activités ambulantes apparaît donc assez précaire en ce sens que près de trois quart d'entre elles ont au plus 4 ans de fonctionnement. Seule une personne sur dix interrogées a déclaré avoir démarré son activité il y a 10 ans et plus. C'est surtout dans le transport (28 pour cent), la restauration (20 pour cent) et le petit commerce (17 pour cent) que l'on trouve cette relative longévité comme le laisse apercevoir le tableau C2. Ces branches d'activité étant les plus représentées dans l'ensemble, elles enregistrent aussi des taux proches de la moyenne en ce qui concerne les établissements ayant une année de vie ou moins, soit 20, 25 et 29 pour cent respectivement.

4. CARACTÉRISTIQUES DES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES

Dans cette section on analysera les traits les plus saillants des opérateurs économiques ambulants en ce qui concerne leur sexe, leur âge et leur niveau d'instruction successivement.

La première constatation qui s'impose à la lecture du tableau C5 est la présence prédominante des femmes dans l'ensemble des branches d'activité: 81 pour cent des personnes dénombrées. Qui plus est, elles exercent à concurrence de 97 et 86 pour cent la restauration et le petit commerce dans l'ordre. Par contre, les transports se montrent comme l'apanage accordé aux hommes; toutefois, rappelons-le, cette branche ne représente que 6 pour cent du total des activités recensées.

Il faut également noter que cette répartition statistique par sexe est plus proche des établissements semi-sédentaires, où les femmes comptent pour 90 pour cent, que des établissements sédentaires, où elles parviennent à contrôler seulement 41 pour cent des unités dénombrées.

Un deuxième fait significatif qui ressort de l'examen du tableau C6 est la structure d'âges très fortement marquée par la place occupée par les enfants et les adolescents. En effet, comme on pouvait s'y attendre, c'est au niveau de ces activités ambulantes que le travail des enfants est remarqué: 13 pour centdes opérateurs recensés ont moins de 10 ans et 27 pour cent ont entre 11 et 15 ans. C'est-à-dire que 4 commerçants ambulants sur 10 ont

au plus 15 ans. Dans ces classes d'âge les femmes sont logiquement majoritaires (86 pour cent). A cet égard, les données sur les établissements sédentaires n'avaient laissé apparaître aucun cas de moins de 15 ans, alors que les cas enregistrés dans les établissements semi-sédentaires restaient plutôt marginaux (2,6 pour cent).

La jeunesse des agents économiques ambulants se reflète clairement sur toutes les classes de la pyramide d'âges: 58 pour cent de ces derniers ont moins de 25 ans, et 83 pour cent ont moins de 30 ans. Seuls 8 pour cent d'entre eux ont déclaré avoir plus de 40 ans. Comme il est normal, les femmes sont sensiblement majoritaires par rapport aux hommes à tous les niveaux de la pyramide d'âges, avec cependant un fléchissement entre les classes de 21 à 35 ans.

L'analyse de la répartition des opérateurs économiques recensés selon leur âge par branche d'activité (voir tableau C7) ne révèle aucun phénomène particulier si ce n'est une équipartition des fréquences relatives entre les deux activités prédominantes: le commerce et la restauration. Cette observation est valable notamment pour les classes d'âge au-dessous de 15 ans et pour celles comprises entre 16 et 30 ans.

Une troisième remarque d'une portée considérable sur les caractéristiques des opérateurs économiques ambulants concerne leur très faible niveau d'instruction scolaire. Sur la base des résultats présentés dans le tableau C8 on peut en effet établir que plus de la moitié (52 pour cent) des travailleurs ambulants n'ont aucun bagage scolaire. A cette majorité de non-scolarisés, vraisemblablement analphabètes, vient s'ajouter un volet important (34 pour cent) de recalés du système scolaire n'ayant pas dépassé la troisième année d'école (21,3 pour cent) ou n'ayant point terminé le cycle primaire (12,5 pour cent). Les activités ambulantes se caractérisent donc par la coexistence d'un taux d'analphabétisme élevé et un taux de déperdition scolaire considérable. Seul 8 pour cent affirment avoir accompli la sixième année du primaire et 6 pour cent déclarent être parvenus à un niveau au-delà du primaire.

Si du point de vue des cas n'ayant acquis aucune instruction scolaire les opérateurs des activités ambulantes se situent entre les opérateurs des établissements sédentaires (34,5 pour cent) et semi-sédentaires (62 pour cent), par contre s'agissant des cas de déscolarisation ils enregistrent les taux les plus élevés: 34 pour cent contre 28,5 et 18,7 pour cent respectivement. Ce phénomène trouve son explication dans le fait que la population des ambulants est composée, pour une bonne part, d'enfants de moins de 10 ans et d'adolescents de moins de 15 ans ayant abandonné tôt les bancs de l'école.

Du point de vue des branches d'activité, l'examen de la structure scolaire fait apparaître une situation bien meilleure des travailleurs ambulants engagés dans le transport et la restauration par rapoort aux autres. Dans ce cas, les taux d'analphabétisme et de déscolarisation sont bien plus faibles que la moyenne générale alors même que les taux concernant les niveaux du primaire terminé et au-delà s'avèrent nettement supérieurs à la moyenne. Il n'en va pas de même pour les deux principales activités pratiquées pour les ambulants, soit le petit commerce et la restauration. Ici, à quelques exceptions près, la situation se révèle plus dégradée que la moyenne observée à tous les niveaux d'instruction considérés.

5. LOCALISATION DES AMBULANTS DANS L'ESPACE URBAIN

La relation entre activités économiques et espace urbain obéit à une dynamique de fonctionnement d'un système où phénomèmes économiques et organisation de l'espace interagissent et s'ajustent en permanence. Bien que la logique de localisation des activités ambulantes demeure proche et parfois analogue à celle qui régit d'autres activités, néanmoins elle révèle certains traits spécifiques. En effet, elles occupent et structurent l'espace de façon différente au fil de la journée et suivant la nature des cycles économiques et les saisons qui se succèdent. Les logiques d'implantation peuvent effectivement rester proches de celles qui prévalent dans le secteur moderne, mais l'emprise sur l'espace public (parfois détourné de sa fonction première), la mobilité des opérateurs économiques et leur localisation spatiale elle-même confèrent à ces derniers un caractère souvent conflictuel et, en tout cas, extrêmement dynamique et structurant.

Le facteur déterminant de localisation des activités ambulantes obéit sans doute à la concentration et à la proximité des clients. En effet, le caractère "itinérant" de l'activité est défini par rapport à la recherche du consommateur potentiel. Les parcours journaliers observés dans ce cas s'organisent autour des sous-espaces urbains clairement différenciés par la fréquentation ou l'intensité de passage de la clientèle. Cependant, cette dernière n'étant pas uniforme, sa nature détermine le type de produits ou de services, y compris le transport, offerts par les ambulants. Les points de vente et les services répondant, par exemple, à la consommation courante des ménages dans les quartiers à bas revenus diffèrent sensiblement quant à l'offre de ceux localisés dans le centre ville, lieu d'attroupement d'une diversité de catégories de clients.

Hormis un petit groupe d'ambulants (12 pour cent) qui tournent aux alentours des marchés de la ville, la grande majorité circule dans différents endroits répartis au sein des quatre Communes de Ouidah (voir tableaux C9 et C10). Notons cependant que si la Commune 1 abrite seulement 17,6 pour cent des activités à caractère ambulant (en dépit de sa localisation centrale privilégiée) c'est en raison de son étendue réduite sur le plan physique. Par contre, la Commune 2 combine des attributs à la fois multifonctionnels (services publics, sociaux et religieux,...), d'étendue physique et de "centralité" faisant d'elle un espace fort attrayant pour les activités ambulantes (31 pour cent du total). Quant aux Communes 3 et 4, elles se placent dans une position intermédiaire par rapport aux deux premières, l'habitat y étant dispersé et les services publics et sociaux faisant plutôt défaut.

SECTION VI

CONCLUSIONS

La réalisation du recensement pilote des établissements économiques de Ouidah a permis de mettre à l'épreuve quelques outils méthodologiques et d'en apprécier leur pertinence. Les rubriques 2 à 4 de la section I de ce document, relatives au déroulement des opérations et aux difficultés rencontrées, apportent des précisions au sujet des mesures à mettre en oeuvre pour surmonter efficacement les obstacles auxquels on s'est heurtés. Il en va de même pour la rubrique 5 où on développe quelques recommandations propres à assurer le succès des opérations censitaires dans les autres villes, que ce soit au niveau de la conception des fiches de recensement, de la sensibilisation de la population et des dispositions administratives à prendre par les autorités locales.

Conformément aux objectifs dévolus au recensement, on dispose à présent d'un fichier informatisé des établissements dont la localisation physique, la nature de l'activité exercée et les caractéristiques des opérateurs économiques qui les font tourner vont permettre d'établir la base de sondage et d'en tirer un échantillon. Celui-ci sera stratifié, selon les règle de l'art, à partir de variables qui ont été appréciées sur le terrain en vue de poursuivre le travail d'enquête. Dès lors, on sera à même de cerner les facteurs qui constituent un blocage au développement des activités qui opèrent à petite échelle dans un cadre informel et d'en appréhender les potentialités encore inaccomplies.

Somme toute, le recensement a dénombré 4.674 établissements répartis entre les sédentaires (15,7 pour cent), semi-sédentaires (46,5 pour cent) et ambulants (37,8 pour cent). Ces deux dernières modalités de fonctionnement additionnées représentent ainsi près de 85 pour cent du total. Compte tenu de leurs caractéristiques, on peut donc affirmer que l'économie de Ouidah est de nature essentiellement informelle. Elle est largement dominée par des activités ambulantes ou qui constituent une projection marchande de quelques tâches productives effectuées au sein du ménage et, par conséquent, éminemment féminines.

La féminisation de l'économie informelle (79 pour cent des établissements dénombrés) constitue un trait majeur du recensement, phénomène qui s'accompagne d'un handicap notable: les femmes se montrent particulièrement entreprenantes dans des activités hautement vulnérables et faiblement capitalisées. Elles se voient astreintes à s'engager dans des filières d'apprentissage fortement tributaires de la division du travail qui prévaut entre les sexes au sein du ménage: transformation, préparation et vente de produits alimentaires, petit commerce de détail en fonction du temps disponible que les tâches ménagères leur accordent.

Vérifiés à l'égard des établissements sédentaires, les critères d'informalité donnent un aperçu de la variabilité de la grandeur de l'univers informel en fonction du critère de partition (entre formel et informel) que l'on privilègie: 90 pour cent d'après la taille, 94 selon le registre commercial, contre 98 pour cent suivant les autres critères (affiliation à la Sécurité sociale, tenue de comptabilité et statut juridique de l'unité économique).

Des données analysées il ressort que la plupart des établissements ne laissent pas augurer le développement d'une base économique solide: le très faible niveau d'instruction des opérateurs économiques contraste avec leur forte concentration autour d'un nombre réduit d'activités que la taille de la ville et le revenu des ménages ne favorisent l'expansion rapide.

Par ailleurs, l'analyse de l'information recueillie confirme la pertinence du choix méthodologique porté quant à l'utilisation de trois fiches distinctes pour saisir des segments d'activité économique bien différenciés, à savoir: les activités sédentaires, semi-sédentaires et ambulantes. En effet, les résultats du recensement montrent qu'il s'agit des sous-ensembles, imbriqués, d'un même système caractérisé par son hétérogénéité. Comme l'aura montré l'analyse des données du recensement, les établissements opérant à des degrés de sendentarité variables:

— laissent apparaître une structure sectorielle des activités fort dissemblable; les activités ambulantes et semi-sédentaires étant fortement marquées par la pratique du commerce et de la petite restauration (91 pour cent du total, contre 39 pour cent chez les établissements sédentaires);

— mettent en évidence la prédominance des femmes dans la composition de la main-d'oeuvre par sexe, surtout dans les activités semi—sédentaires (98 pour cent) et itinérantes (81 pour cent) par rapport à leur place relativement minoritaire chez les sédentaires (41 pour cent);

— révèlent la présence importante d'enfants de moins de 10 ans (13 pour cent) et d'adolescents de moins de 15 ans (27 pour cent) parmi les ambulants, cohortes d'âge qui sont pratiquement absentes dans les autres établissements (en tant que "responsables ou chefs" d'entreprise);

— font ressortir la coexistence d'un taux d'analphabétisme et de déscolarisation très prononcé qui s'étale entre 63 pour cent (sédentaires) et 86 pour cent (ambulants);

— manifestent un degré d'instabilité élevé eu égard à l'ancienneté de l'établissement, notamment chez les opérateurs ambulants dont 46 pour cent ont créé leur activité il y a deux ans au moins (30,5 pour cent pour les semi-sédentaires et 23 pour cent chez les sédentaires);

— même si le travail salarié dans ces derniers établissements ne représente que 15 pour cent, ils se montrent plus sensibles à ce genre de recrutement par rapport aux autres établissements qui tournent essentiellement avec le concours de la main-d'oeuvre familiale ou sous la modalité du travail à son propre compte.

Dans la gamme très variée des produits offerts par les établissements commerciaux, les produits alimentaires de consommation courante occupent une place de choix. Cela met en exergue l'incidence du commerce informel de détail sur la composition et le coût du panier des ménages urbains à faible revenu.

D'après les réponses obtenues des entrepreneurs sédentaires et semi-sédentaires, un nombre limité d'entre eux (à raison de 24 et 9 pour cent respectivement) a déclaré compléter

son revenu par une activité secondaire. Pour la plupart, il s'agit des activités exercées à son propre compte, notamment dans le commerce et les services.

Par ailleurs, on a pu apprécier que seuls 15 pour cent des établissements sédentaires recensés (les autres n'ont pas été soumis à cette question) ont réalisé des investissements en machines ou appareils électriques ou à combustible. Cela dit beaucoup de la situation de sous-capitalisation et du retard technologique qu'éprouve ce sous-secteur considéré pourtant comme le plus évolué. Cependant, la plupart de ces établissements (64 pour cent) sont dotés d'infrastructure acceptable dès lors qu'ils opèrent dans des locaux en dur.

En dépit des carences décrites et des handicaps qui frappent la grande majorité des établissements recensés, des facteurs d'espoir demeurent: la jeunesse de leurs actifs, leur aptitude à apprendre et à trouver des solutions de leur propre ressort dans un environnement qui, tout de même, les défavorise.

FICHE DE RECENSEMENT DES ETABLISSEMENTS SEDENTAIRES

A

pnud

1. EN QUELLE ANNEE AVEZ-VOUS DEBUTE VOTRE ACTIVITE ACTUELLE? ..... 19 ☐☐

2. QUELLE EST L'ACTIVITE PRINCIPALE DE CET ETABLISSEMENT? _____ ☐☐☐☐
(Si commerce, préciser produits) _____ ☐☐
_____

3. Y A T-IL DES MACHINES ELECTRIQUES (ou à moteur) DANS CET ETABLISSEMENT? OUI ..... ☐ 1
NON ..... ☐ 2

4. CET ETABLISSEMENT APPARTIENT-IL A: .....
- un individu (et sa famille)? ..... ☐ 1
- des propriétaires associés? ..... ☐ 2
- une coopérative? ..... ☐ 3
- une société de capitaux ou de personnes? .. ☐ 4

5. COMBIEN DE PERSONNES TRAVAILLENT-ELLES DANS CET ETABLISSEMENT?
- Chef d'entreprise ..... ☐☐
- Associés (coopérateurs) ..... ☐☐
- Apprentis ..... ☐☐
- Aides familiaux ..... ☐☐
- Salariés permanents ..... ☐☐
- Travailleurs occasionnels (moins d'un mois) ☐☐☐
- TOTAL ..... ☐☐☐

6. TENEZ-VOUS: .....
- Un cahier de commandes? ..... ☐ 1
- Un cahier d'achats-ventes? ..... ☐ 2
- Une comptabilité suivant un plan? ..... ☐ 3
- Aucun moyen d'enregistrement? ..... ☐ 4

7. ETES-VOUS INSCRIT AU REGISTRE DU COMMERCE? ..... OUI ..... ☐ 1
NON ..... ☐ 2

8. ETES-VOUS AFFILIE A L'OFFICE BENINOIS DE LA SECURITE SOCIALE? ..... OUI ..... ☐ 1
NON ..... ☐ 2

9. AVEZ-VOUS D'AUTRES ACTIVITES QUI VOUS PROCURENT DES REVENUS? ..... OUI ..... ☐ 1
NON ..... ☐ 2

SI OUI, lesquelles?
- (Comme salarié:) . secteur public ..... ☐ 1
- (Comme salarié:) . secteur privé ..... ☐ 2
- (A son compte:) . fabrication ..... ☐ 3
- (A son compte:) . commerce ..... ☐ 4
- (A son compte:) . services ..... ☐ 5
- (A son compte:) . agriculture, élevage ..... ☐ 6
- (Autres:) . rente, pension, location ..... ☐ 7
- (Autres:) . autres ..... ☐ 8

10. L'ENTREPRENEUR: a) Nom et Prénom (Raison Sociale)

_____

b) Sexe de la personne enquêtée: .....
- . masculin ..... ☐ 1
- . féminin ..... ☐ 2

c) Quel âge avez-vous?: ..... ☐☐

d) Niveau d'instruction atteint .....
- . aucun ..... ☐ 1
- . 3ème primaire (CE1) ou moins ☐ 2
- . 5ème primaire (CM1) ou moins ☐ 3
- . primaire terminé (CM2) ..... ☐ 4
- . classe de 3ème ou moins ..... ☐ 5
- . classe terminale ou moins ..... ☐ 6
- . 3ème année supérieure ..... ☐ 7
- . licence et plus ..... ☐ 8

11. (S'il s'agit d'une activité du bâtiment) ADRESSE DE L'HABITATION:

_____

No. D'ORDRE ☐☐☐ No. DE QUESTIONNAIRE ☐☐☐☐

A

12.ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT (ou point de repère): _____

_____

13.LOCALISATION DE L'ETABLISSEMENT: .....
- Ville: .....
- Quartier: .....
- Ilot (Carré): .....
- Parcelle: .....

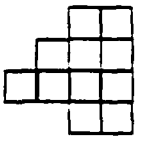

14.IMPLANTATION DE L'ETABLISSEMENT: .....
- marché avec poste fixe ..... ☐ 1
- hors marché ..... ☐ 2

15.TYPE DE LOCAL DE L'ETABLISSEMENT: .....
- local en dur ..... ☐ 1
- baraque ..... ☐ 2
- auvent/véranda ..... ☐ 3
- cour de concession ..... ☐ 4
- terrain clôturé ..... ☐ 5
- chantier/bâtiment ..... ☐ 6
- autre ..... ☐ 7

- OBSERVATIONS: _____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

- NOM DE L'AGENT RECENSEUR: _____

- DATE DU RECENSEMENT: _____

- LANGUE UTILISEE PENDANT L'INTERVIEW: _____

- NOM DU CONTROLEUR: _____

- DATE DU CONTROLE: _____

FICHE DE RECENSEMENT DES ACTIVITES SEMI-SEDENTAIRES

B

1. ACTIVITE EXERCEE: _____ ☐☐☐☐

2. (S'il s'agit de commerce) TYPE DE PRODUIT VENDU: _____ ☐☐

_____

3. SEXE DE LA PERSONNE ENQUETEE: ..... masculin .... ☐ 1
féminin ..... ☐ 2

4. EN QUELLE ANNEE AVEZ-VOUS DEBUTE VOTRE ACTIVITE ACTUELLE? ..... 19 ☐☐

5. AVEZ-VOUS D'AUTRES ACTIVITES QUI VOUS PROCURENT DES REVENUS? ..... OUI ..... ☐ 1
NON ..... ☐ 2

Si OUI, lesquelles?

(Comme salarié:)
- secteur public ..... ☐ 1
- secteur privé ..... ☐ 2

(A son compte:)
- fabrication ..... ☐ 3
- commerce ..... ☐ 4
- services ..... ☐ 5
- agriculture, élevage ..... ☐ 6

(Autres:)
- rente, pension, location ..... ☐ 7
- autres ..... ☐ 8

6. NIVEAU D'INSTRUCTION ATTEINT? .....
- aucun ..... ☐ 1
- 3ème primaire (CE1) ou moins ☐ 2
- 5ème primaire (CM1) ou moins ☐ 3
- primaire terminé (CM2) ..... ☐ 4
- classe de 3ème ou moins ..... ☐ 5
- classe terminale ou moins ..... ☐ 6
- 3ème année supérieure ..... ☐ 7
- licence et plus ..... ☐ 8

7. QUEL AGE AVEZ-VOUS? ..... ☐☐

8. HABITEZ-VOUS DANS CETTE VILLE? ..... OUI ..... ☐ 1
NON ..... ☐ 2

Si NON, où habitez-vous? .....
- un village ..... ☐ 1
- une autre ville ..... ☐ 2

9. NOM ET PRENOM DE LA PERSONNE ENQUETEE: _____

_____

No. D'ORDRE ☐☐☐ No. DE QUESTIONNAIRE ☐☐☐☐

B

10. ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT (ou point de repère): _____

_____

11. LOCALISATION DE L'ACTIVITE: .....
- Ville: .....
- Quartier: .....
- Ilot (Carré): .....
- Parcelle: .....

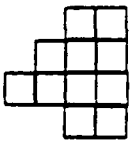

12. IMPLANTATION DE L'ACTIVITE: .....
- au marché ou aux alentours ..... ☐ 1
- hors marché ..... ☐ 2

- OBSERVATIONS: _____

_____

_____

_____

_____

- NOM DE L'AGENT RECENSEUR: _____

- DATE DU RECENSEMENT: _____

- LANGUE UTILISEE PENDANT L'INTERVIEW: _____

- NOM DU CONTROLEUR: _____

- DATE DU CONTROLE: _____

FICHE DE RECENSEMENT DES ACTIVITES AMBULANTES

C

1

1. ACTIVITE EXERCEE: _____ ☐☐☐☐

2. (S'il s'agit de commerce) TYPE DE PRODUIT VENDU: _____ ☐☐

_____

3. SEXE DE LA PERSONNE ENQUETEE: ..... masculin .... ☐ 1
féminin ..... ☐ 2

4. EN QUELLE ANNEE AVEZ-VOUS DEBUTE VOTRE ACTIVITE ACTUELLE? ..... 19 ☐☐

5. NIVEAU D'INSTRUCTION ATTEINT? ..... aucun ..... ☐ 1
3ème primaire (CE1) ou moins ☐ 2
5ème primaire (CM1) ou moins ☐ 3
primaire terminé (CM2) ..... ☐ 4
classe de 3ème ou moins ..... ☐ 5
classe terminale ou moins ..... ☐ 6
3ème année supérieure ..... ☐ 7
licence et plus ..... ☐ 8

6. QUEL AGE AVEZ-VOUS? ..... ☐☐

2

1. ACTIVITE EXERCEE: _____ ☐☐☐☐

2. (S'il s'agit de commerce) TYPE DE PRODUIT VENDU: _____ ☐☐

_____

3. SEXE DE LA PERSONNE ENQUETEE: ..... masculin .... ☐ 1
féminin ..... ☐ 2

4. EN QUELLE ANNEE AVEZ-VOUS DEBUTE VOTRE ACTIVITE ACTUELLE? ..... 19 ☐☐

5. NIVEAU D'INSTRUCTION ATTEINT? ..... aucun ..... ☐ 1
3ème primaire (CE1) ou moins ☐ 2
5ème primaire (CM1) ou moins ☐ 3
primaire terminé (CM2) ..... ☐ 4
classe de 3ème ou moins ..... ☐ 5
classe terminale ou moins ..... ☐ 6
3ème année supérieure ..... ☐ 7
licence et plus ..... ☐ 8

6. QUEL AGE AVEZ-VOUS? ..... ☐☐

3

1. ACTIVITE EXERCEE: _____ ☐☐☐☐

2. (S'il s'agit de commerce) TYPE DE PRODUIT VENDU: _____ ☐☐

_____

3. SEXE DE LA PERSONNE ENQUETEE: ..... masculin .... ☐ 1
féminin ..... ☐ 2

4. EN QUELLE ANNEE AVEZ-VOUS DEBUTE VOTRE ACTIVITE ACTUELLE? ..... 19 ☐☐

5. NIVEAU D'INSTRUCTION ATTEINT? ..... aucun ..... ☐ 1
3ème primaire (CE1) ou moins ☐ 2
5ème primaire (CM1) ou moins ☐ 3
primaire terminé (CM2) ..... ☐ 4
classe de 3ème ou moins ..... ☐ 5
classe terminale ou moins ..... ☐ 6
3ème année supérieure ..... ☐ 7
licence et plus ..... ☐ 8

6. QUEL AGE AVEZ-VOUS? ..... ☐☐

No. D'ORDRE ☐☐☐ No. DE QUESTIONNAIRE ☐☐☐☐

C

7. LOCALISATION DE L'ACTIVITE: ..... - Ville:..... - Quartier:..... ☐☐☐☐

8. IMPLANTATION DE L'ACTIVITE: ..... - au marché ou aux alentours ..... ☐ 1 - hors marché ..... ☐ 2

1 - OBSERVATIONS: _____

_____

_____

_____

_____

2 - OBSERVATIONS: _____

_____

_____

_____

_____

3 - OBSERVATIONS: _____

_____

_____

_____

_____

- NOM DE L'AGENT RECENSEUR: _____

- DATE DU RECENSEMENT: _____

- LANGUE UTILISEE PENDANT L'INTERVIEW: _____

- NOM DU CONTROLEUR: _____

- DATE DU CONTROLE: _____

FICHE DE CONTROLE DE LA PROGRESSION JOURNALIERE DU RECENSEMENT PAR EQUIPE

PEESI - Programme d'études et d'enquêtes sur le secteur informel

- Ville de:
- Fiche remplie par le superviseur:

N° Equipe	Jour	1			2			3			4			5			TOTAL		
	Date																		
	Fiche	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
1																			
2																			
3																			
4																			
5																			
6																			
7																			
8																			
9																			
10																			
11																			
12																			
TOTAL																			

FICHE DE CONTROLE DU RENDEMENT JOURNALIER D'UNE EQUIPE DE RECENSEURS

PEESI - Programme d'études et d'enquêtes sur le secteur informel

- Ville de:
- Commune de:
- Equipe N°:
- Fiche remplie par le contrôleur:

N°	Nom du re-cen-seur	Jour	1			2			3			4			5			TOTAL		
		Date																		
		Fiche	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
1																				
2																				
3																				
4																				
5																				
6																				
7																				
8																				
9																				
10																				
TOTAL																				

FICHE DE CONTROLE DU RENDEMENT JOURNALIER D'UN AGENT RECENSEUR

PEESI - Programme d'études et d'enquêtes sur le secteur informel

Ville de:
Nom et prénom de l'agent recenseur:
Fiche remplie par le contrôleur:

Date														
Type de Fiche														
A														
B														
C														
Total														

Date														
Type de Fiche														
A														
B														
C														
Total														

Tableau A[1].1: *Répartition des unités économiques suivant leur ancienneté*

Age de l'unité économique	Nb	%	Cumulatif
1 an et moins	107	14,5	14,5
2 ans	65	8,8	23,3
3 ans	60	8,2	31,5
4 ans	43	5,8	37,3
5 à 9 ans	170	23,1	60,4
10 à 19 ans	132	18,0	78,4
20 ans et plus	159	21,6	100,0
Total	736	100,0	100,0

[1] Les tableaux de la série A se réfèrent aux activités sédentaires.

Tableau A.3: *Répartition des unités économiques par activité principale et par secteur et branche d'activité*

Secteur et branche d'activité	Code de la branche	Nb	%
Production		332	45,1
Agriculture[1]	11	5	0,7
Extraction	29	2	0,3
Alimentation	31	73	10,0
Textile	32	153	21,0
Bois	33	75	10,2
Imprimerie	34	2	0,3
Savonnerie	35	2	0,3
Métaux	38	20	2,7
Services		127	17,3
Restaurants et hôtels	63	42	5,7
Transports	71	2	0,3
Autres services	95	83	11,3
Commerce	62	247	33,6
Construction	50	30	4,0
Total		736	100,0

[1] y compris horticulture et élevage.

Tableau A.2: *Répartition des unités économiques par branche d'activité selon l'ancienneté*

Branche d'activité	Av. 70	71-75	76-80	81-85	86	87	88	89	90	91	Total Nb	Total %
Agriculture	1	-	2	-	1	1	-	-	-	-	5	0,7
Extraction	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	2	0,3
Alimentaire	6	3	8	10	6	6	4	7	9	14	73	9,9
Textile	15	19	22	21	14	3	11	15	8	25	153	20,8
Bois	18	7	10	14	9	8	2	3	3	1	75	10,2
Imprimerie	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	2	0,3
Chimie	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	2	0,3
Métal	3	3	4	4	1	1	1	1	-	2	20	2,7
Construction	6	3	3	10	2	1	2	3	-	-	30	4,1
Commerce/gros	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	0,1
Commerce/détail	46	12	8	34	16	14	12	20	37	47	246	33,4
Restauration	7	4	3	7	3	6	1	3	2	6	42	5,7
Transport	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	2	0,3
Autres services	19	4	8	11	7	3	6	7	6	12	83	11,3
Total	122	56	69	111	60	43	43	60	65	107	736	100,0
	16,6	7,6	9,4	15,1	8,2	5,8	5,8	8,2	8,8	14,5	100,0	

Tableau A.4: *Répartition des unités économiques commerciales par catégorie de produits vendus*

Catégorie de produit	Premier produit vendu[1]		Deuxième produit vendu[1]	
	Nb	%	Nb	%
Produits alimentaires	103	42,7	40	35,4
Textile, habillement, mercerie, chaussures, maroquinerie	11	4,5	6	5,3
Hygiène, pharmacie, droguerie	16	6,7	11	9,7
Librairie, papeterie	5	2,1	0	0,0
Quincaillerie, pièces détachées, matériel électrique	17	7,1	3	2,7
Matériaux de construction	5	2,1	3	2,7
Bois d'oeuvre, bois de chauffe et charbon,	20	8,3	4	3,5
Carburant, lubrifiant	4	1,7	0	0,0
Tabac, allumettes	6	2,5	8	7,1
Bijouterie, optique	2	0,8	1	0,9
Divers[2]	52	21,5	37	32,7
Total	241	100,0	113	100,0

[1] Voir liste détaillée des produits vendus à l'annexe A.
[2] Inclus musique,vaisselle et ustensilles, jouets,emballages, droguerie, meubles, divers NDA.

Tableau A.5: *Répartition des unités économiques par branche d'activité et selon l'utilisation des machines électriques*

Branche	Oui		Non		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Agriculture	-	-	5	100,0	5	100,0
Extraction	-	-	2	100,0	2	100,0
Alimentaire	10	13,7	63	86,3	73	100,0
Textile	7	4,6	146	95,4	153	100,0
Bois	7	9,3	68	90,7	75	100,0
Imprimerie	-	-	2	100,0	2	100,0
Chimie	-	-	2	100,0	2	100,0
Métal	6	30,0	14	70,0	20	100,0
Construction	3	10,0	27	90,0	30	100,0
Commerce/gros	1	100,0	-	-	1	100,0
Commerce/détail	29	11,9	216	88,1	245	100,0
Restauration	17	40,5	25	59,5	42	100,0
Transport	1	50,0	1	50,0	2	100,0
Autres services	27	32,5	56	67,5	83	100,0
Total	108	14,7	627	85,3	735	100,0

Tableau A.6: *Répartition du nombre d'emplois dans les unités économiques d'après la situation dans la profession et moyennes*

Situation dans la profession	Nb	%	Cumulatif	moyenne
Chef d'entreprise	712	35,4	35,4	1,0
Associé (coopérateurs)	46	2,2	37,6	0,1
Apprentis	693	34,5	72,1	1,0
Travailleur-familial	255	12,6	84,7	0,3
Salarié permanent	142	7,1	91,8	0,2
Travailleur occasionnel	166	8,2	100,0	0,2
Total	2014	100,0	100,0	2,8

Tableau A.7: *Répartition des unités économiques par branche d'activité suivant le statut juridique de l'établissement*

Branche d'activité	Individu		Associés		Société		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Agriculture	4	80,0	1	20,0	-	-	5	100,0
Extraction	2	100,0	-	-	-	-	2	100,0
Alimentaire	70	95,9	3	4,1	-	-	73	100,0
Textile	145	94,9	8	5,2	-	-	153	100,0
Bois	71	95,9	2	2,7	1	1,4	74	100,0
Imprimerie	2	100,0	-	-	-	-	2	100,0
Chimie	2	100,0	-	-	-	-	2	100,0
Métal	17	89,5	2	10,5	-	-	19	100,0
Commerce/gros	-	-	-	-	1	100,0	1	100,0
Commerce/détail	236	96,3	5	2,0	4	1,6	245	100,0
Restauration	42	100,0	-	-	-	-	42	100,0
Transport	2	100,0	-	-	-	-	2	100,0
Autres services	81	97,6	2	2,4	-	-	83	100,0
Total	703	96,0	23	3,1	6	0,8	732	100,0

Tableau A.8: *Répartition des effectifs par branche d'activité suivant le statut juridique de l'établissement*

Branche d'activité	Individu Nb	Individu %	Associés Nb	Associés %	Société Nb	Société %	Total Nb	Total %
Agriculture	8	72,7	3	27,3	-	-	11	100,0
Extraction	4	100,0	-	-	-	-	4	100,0
Alimentaire	142	94,0	9	6,0	-	-	151	100,0
Textile	438	92,2	37	7,8	-	-	475	100,0
Bois	177	90,8	14	7,2	4	2,1	195	100,0
Imprimerie	5	100,0	-	-	-	-	5	100,0
Chimie	3	100,0	-	-	-	-	3	100,0
Métal	76	86,4	12	13,6	-	-	88	100,0
Construction	151	100,0	-	-	-	-	151	100,0
Commerce/gros	-	-	-	-	15	100,0	15	100,0
Commerce/détail	426	94,0	16	3,5	11	2,4	453	100,0
Restauration	101	100,0	-	-	-	-	101	100,0
Transport	6	100,0	-	-	-	-	6	100,0
Autres services	313	95,4	15	4,6	-	-	328	100,0
Total	1850	93,2	106	5,3	30	1,5	1986	100,0

Tableau A.9: *Répartition des effectifs par établissement selon la branche d'activité*

Branche d'activité	1	2	3	4	5	6-10	+ 10	Total Nb	Total %
Agriculture	2	2	3	4	-	-	-	11	0,5
Extraction	-	4	-	-	-	-	-	4	0,2
Alimentaire	20	74	30	20	-	7	-	151	7,5
Textile	63	52	42	64	35	163	56	475	23,6
Bois	31	26	36	28	35	30	11	197	9,8
Imprimerie	1	-	-	4	-	-	-	5	0,2
Chimie	1	2	-	-	-	-	-	3	0,1
Métal	9	4	9	4	-	26	37	89	4,4
Construction	3	10	12	20	-	67	62	174	8,6
Commerce/gros	-	-	-	-	-	-	15	15	0,7
Commerce/détail	145	102	84	36	30	36	22	455	22,6
Restauration	13	30	27	4	5	22	-	101	5,0
Transport	-	2	-	4	-	-	-	6	0,3
Autres services	34	30	33	20	25	21	165	328	16,3
Total	322	338	276	208	130	372	368	2014	100,0
	16,0	16,8	13,7	10,3	6,4	18,5	18,3	100,0	

Tableau A.10: *Distribution des unités économiques selon le nombre d'effectifs par établissement*

Effectifs	Nb	%	Cumulatif
1	322	43,8	43,8
2	169	23,0	66,8
3	92	12,5	79,3
4	52	7,1	86,4
5	26	3,5	89,9
6 - 10	51	7,0	96,9
11 - 20	23	3,0	99,9
+ 20	1	0,1	100,0
Total	736	100,0	100,0

Tableau A.11: *Répartition des unités économiques par branche d'activité et par taille*

Branche d'activité	1	2	3	4	5	6-10	+ 10	Total Nb	Total %
Agriculture	2	1	1	1	-	-	-	5	0,7
Extraction	-	2	-	-	-	-	-	2	0,3
Alimentaire	20	37	10	5	-	1	-	73	9,9
Textile	63	26	14	16	7	23	4	153	20,8
Bois	31	13	12	7	7	4	1	75	10,2
Imprimerie	1	-	-	1	-	-	-	2	0,3
Chimie	1	1	-	-	-	-	-	2	0,3
Métal	9	2	3	1	-	3	2	20	2,7
Construction	3	5	4	5	-	9	4	30	4,1
Commerce/gros	-	-	-	-	-	-	1	1	0,1
Commerce/détail	145	51	28	9	6	5	2	246	33,4
Restauration	13	15	9	1	1	3	-	42	5,7
Transport	-	1	-	1	-	-	-	2	0,3
Autres services	34	15	11	5	5	3	10	83	11,3
Total	322	169	92	52	26	51	24	736	100,0
	43,8	23,0	12,5	7,1	3,5	6,9	3,3	100,0	

Tableau A.12: *Répartition des unités économiques suivant le type de comptabilité et par branche*

Branche d'activité	Commandes		Ach./ventes		Comptabilité		Aucune		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Agriculture	1	20,0	-	-	-	-	4	80,0	5	100,0
Extraction	-	-	-	-	-	-	2	100,0	2	100,0
Alimentaire	-	-	4	5,6	-	-	68	94,4	72	100,0
Textile	15	9,8	2	1,3	-	-	136	88,9	153	100.0
Bois	2	2,7	2	2,7	-	-	71	94,6	75	100,0
Imprimerie	2	100,0	-	-	-	-	-	-	2	100,0
Chimie	-	-	-	-	-	-	2	100,0	2	100,0
Métal	1	5,0	2	10,0	1	5,0	16	80,0	20	100,0
Construction	1	3,2	1	3,2	-	-	29	93,6	31	100,0
Commerce/gros	-	-	1	100,0	-	-	-	-	1	100,0
Commerce/détail	4	1,6	31	12,4	8	3,2	206	82,7	249	100,0
Restauration	1	2,3	10	22,7	3	6,8	30	68,2	44	100,0
Transport	-	-	-	-	-	-	2	100,0	2	100,0
Autres services	3	3,6	5	6,0	-	-	75	90,4	83	100,0
Total	30	4,0	58	7,8	12	1,6	641	86,5	741	100,0

Tableau A.13: *Répartition des unités économiques par branche d'activité selon l'affiliation au registre du commerce*

Branche d'activité	Oui		Non	
	Nb	%	Nb	%
Agriculture	-	-	5	100,0
Extraction	-	-	2	100,0
Alimentaire	-	-	73	100,0
Textile	-	-	153	100,0
Bois	2	2,7	73	97,3
Imprimerie	-	-	2	100,0
Chimie	-	-	2	100,0
Métal	1	5,0	19	95,0
Construction	1	3,4	29	96,6
Commerce/gros	1	100,0	-	-
Commerce/détail	24	9,8	222	90,2
Restauration	10	23,8	32	76,2
Transport	-	-	2	100,0
Autres services	3	3,7	79	96,3
Total	42	5,7	693	94,3

Tableau A.14: *Répartition des unités économiques par branche d'activité selon l'affiliation à la sécurité sociale*

Branche d'activité	Oui		Non	
	Nb	%	Nb	%
Agriculture	-	-	5	100,0
Extraction	-	-	2	100,0
Alimentaire	-	-	73	100,0
Textile	-	-	153	100,0
Bois	-	-	75	100,0
Imprimerie	-	-	2	100,0
Chimie	-	-	2	100,0
Métal	-	-	20	100,0
Construction	-	-	30	100,0
Commerce/gros	1	100,0	-	-
Commerce/détail	10	4,1	235	95,9
Restauration	1	2,4	41	97,6
Transport	-	-	2	100,0
Autres services	3	3,6	80	96,4
Total	15	2,0	720	98,0

Tableau A.15: *Distribution des autres activités procurant des revenus complémentaires au chef d'entreprise*

Source		Nb	%
Comme salarié		9	1,2
	Secteur public	6	3,5
	Secteur privé	3	1,8
A son compte		128	17,9
	Fabrication	11	6,4
	Commerce	35	20,4
	Services	31	18,4
	Exploit. agric.	51	29,9
Autres activités		34	4,6
	Rentes, location	25	14,7
	Autres	9	5,2
Total	Oui	171	23,7
	Non	565	76,3

Tableau A.16: *Distribution des autres sources de revenus complémentaires du chef d'entreprise selon la branche d'activité*

Branche d'activité	Sal. public	A son compte: Sal. privé	Fabric.	Comm.	Service	Agri.	Rentes location	Autres	Total Nb	Total %
Agriculture	-	1	1	-	-	-	-	-	2	1,2
Alimentaire	3	-	-	6	7	13	4	-	33	19,3
Textile	1	-	1	11	4	12	2	3	34	19,9
Bois	-	-	2	2	3	5	2	1	15	8,8
Imprimerie	-	-	-	-	-	-	1	-	1	0,6
Chimie	-	-	-	1	-	-	-	-	1	0,6
Métal	-	-	-	3	-	1	-	-	4	2,3
Construction	-	-	-	1	1	5	-	2	9	5,3
Commerce/détail	2	1	4	4	13	5	11	1	41	24,0
Restauration	-	-	1	2	1	-	3	2	9	5,3
Autres services	-	1	2	5	2	10	2	-	22	19,9
Total	6	3	11	35	31	51	25	9	171	100,0
	3,5	1,8	6,4	20,5	18,1	29,8	14,6	5,3	100,0	

Tableau A.17: *Répartition des unités économiques par branche d'activité selon le sexe du chef d'entreprise*

Branche d'activité	Masculin Nb	Masculin %	Féminin Nb	Féminin %	Total Nb	Total %
Agriculture	5	100,0	-	-	5	100,0
Extraction	1	50,0	1	50,0	2	100,0
Alimentaire	54	74,0	19	26,0	73	100,0
Textile	102	66,7	51	33,3	153	100,0
Bois	62	82,7	13	17,3	75	100,0
Imprimerie	2	100,0	-	-	2	100,0
Chimie	-	-	2	100,0	2	100,0
Métal	20	100,0	-	-	20	100,0
Construction	30	100,0	-	-	30	100,0
Commerce/gros	1	100,0	-	-	1	100,0
Commerce/détail	70	28,6	175	71,4	245	100,0
Restauration	16	38,1	26	69,9	42	100,0
Transport	2	100,0	-	-	2	100,0
Autres services	67	80,7	16	19,3	83	100,0
Total	432	58,8	303	41,2	735	100,0

Tableau A.18: *Répartition des chefs d'entreprises par classe d'âge et selon le sexe*

Classe d'âge	Masculin		Féminin		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
16 - 20	17	54,8	14	45,2	31	4,3
21 - 25	51	53,7	44	46,3	95	13,2
26 - 30	63	59,4	43	40,6	106	14,7
31 - 35	73	68,9	33	31,1	106	14,7
36 - 40	61	64,2	34	35,8	95	13,2
41 - 45	34	58,6	24	41,4	58	8,0
46 - 50	27	55,1	22	44,9	49	6,8
51 - 55	24	61,5	15	38,5	39	5,4
56 - 60	21	46,7	24	53,3	45	6,2
+ 60	52	53,6	45	46,4	97	13,5
Total	423	58,8	298	41,2	721	100,0

Tableau A.19: *Répartition des unités économiques par branche et selon l'âge du chef d'entreprise*

Branche d'activité	16 - 20		21 - 25		26 - 30		31 - 35		36 - 40		41 - 45		46 - 50		+ 50		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Agriculture	-	-	-	-	-	-	1	20,0	-	-	1	20,0	1	20,0	2	40,0	5	100,0
Extraction	-	-	-	-	1	50,0	-	-	-	-	1	50,0	-	-	-	-	2	100,0
Alimentaire	6	8,3	12	16,7	5	6,9	7	9,7	11	15,3	7	9,7	6	8,3	18	25,0	72	100,0
Textile	8	5,3	39	25,8	21	13,9	28	18,5	26	17,2	12	7,9	3	2,0	14	9,3	151	100,0
Bois	-	-	7	9,7	8	11,1	9	12,5	12	16,7	7	9,7	6	8,3	23	31,9	72	100,0
Imprimerie	-	-	-	-	1	50,0	-	-	-	-	-	-	-	-	1	50,0	2	100,0
Chimie	1	50,0	-	-	-	-	1	50,0	-	-	-	-	-	-	-	-	2	100,0
Métal	-	-	2	10,0	5	25,0	4	20,0	3	15,0	2	10,0	1	5,0	3	15,0	20	100,0
Construction	-	-	3	10,0	8	26,7	7	23,3	5	16,7	3	10,0	1	3,3	3	10,0	30	100,0
Commerce/gros	-	-	-	-	1	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	100,0
Commerce/détail	8	3,4	19	7,9	32	13,3	31	19,9	27	11,3	13	5,4	22	9,2	88	36,7	240	100,0
Restauration	2	4,9	2	4,9	4	9,8	2	4,9	2	4,9	9	22,0	6	14,6	14	34,1	41	100,0
Transport	-	-	-	-	1	50,0	-	-	-	-	-	-	1	50,0	-	-	2	100,0
Autres services	6	7,4	11	13,6	19	23,5	16	19,8	9	11,1	3	3,7	2	2,5	15	18,5	81	100,0
Total	31	4,3	95	13,2	106	14,7	106	14,7	95	13,2	58	8,0	49	6,8	181	25,1	721	100,0

Tableau A.20: *Répartition des chefs d'entreprise selon leur niveau d'instruction par branche d'activité*

Branche	Sans instruction		3° prim. ou moins		5° prim.		Primaire terminé		3° second. ou moins		Terminale ou moins		3° année supérieure		Licence et plus		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Agriculture	1	20,0	1	20,0	-	-	2	40,0	-	-	1	20,0	-	-	-	-	5	100,0
Extraction	1	50,0	1	50,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	100,0
Alimentaire	39	53,4	7	9,6	7	9,6	15	20,5	3	4,1	1	1,4	1	1,4	-	-	73	100,0
Textile	28	18,3	43	28,1	34	22,2	29	19,0	18	11,8	1	0,7	-	-	-	-	153	100,0
Bois	23	30,7	21	28,0	8	10,7	19	25,3	2	2,7	2	2,7	-	-	-	-	75	100,0
Imprimerie	-	-	-	-	-	-	1	50,0	-	-	1	50,0	-	-	-	-	2	100,0
Chimie	1	50,0	-	-	-	-	-	-	1	50,0	-	-	-	-	-	-	2	100,0
Métal	4	20,0	4	20,0	3	15,0	4	20,0	4	20,0	1	5,0	-	-	-	-	20	100,0
Construction	5	17,2	6	20,7	3	10,3	7	24,1	5	17,2	3	10,3	-	-	-	-	29	100,0
Commerce/gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	100,0	-	-	-	-	1	100,0
Commerce/détail	113	46,1	27	11,0	16	6,5	37	15,1	30	12,2	17	6,9	3	1,2	2	0,8	245	100,0
Restauration	20	47,6	2	4,8	4	9,5	5	11,9	6	14,3	4	9,5	-	-	1	2,4	42	100,0
Transport	2	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	100,0
Autres services	16	19,3	10	12,0	12	14,5	22	26,5	20	24,1	3	3,6	-	-	-	-	83	100,0
Total	253	34,5	122	16,6	87	11,9	141	19,2	89	12,1	35	4,8	4	0,5	3	0,4	734	100,0

Tableau A.21: *Répartition des unités économiques par branche d'activité et suivant le type de local*

Branche d'activité	Local en dur		Baraque		Auvent véranda		Cour de concession		Terrain cloturé		Chantier bâtiment		Autre		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Agriculture	-	-	-	-	-	-	-	-	3	60,0	-	-	2	40,0	5	100,0
Extraction	1	50,0	-	-	-	-	1	50,0	-	-	-	-	-	-	2	100,0
Alimentaire	33	45,2	16	21,9	1	1,4	22	30,1	-	-	-	-	1	1,4	73	100,0
Textile	130	85,5	9	5,9	3	2,0	9	5,9	-	-	-	-	1	0,7	152	100,0
Bois	30	40,0	6	8,0	5	6,7	32	42,7	1	1,3	-	-	1	1,3	75	100,0
Imprimerie	2	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	100,0
Chimie	-	-	-	-	-	-	2	100,0	-	-	-	-	-	-	2	100,0
Métal	7	35,0	4	20,0	4	20,0	3	15,0	2	10,0	-	-	-	-	20	100,0
Construction	13	44,8	-	-	-	-	3	10,3	-	-	12	41,4	1	3,4	29	100,0
Commerce/gros	1	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	100,0
Commerce/détail	168	68,6	12	4,9	7	2,9	52	21,2	2	0,8	-	-	4	1,6	245	100,0
Restauration	29	70,7	3	7,3	1	2,4	8	19,5	-	-	-	-	-	-	41	100,0
Transport	2	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	100,0
Autres services	49	59,8	9	11,0	9	11,0	9	11,0	6	7,3	-	-	-	-	82	100,0
Total	465	63,6	59	8,1	30	4,1	141	19,3	14	1,9	12	1,6	10	1,4	731	100,0

Tableau A.22: *Répartition des unités économiques selon la localisation dans les communes de Ouidah*

Communes	Code	Nb	%	Cumulatif
Commune	1	262	35,6	35,6
Commune	2	176	23,9	59,5
Commune	3	132	17,9	77,4
Commune	4	166	22,6	100,0
Total		736	100,0	100,0

ANNEXE A

Tableau 1: *Répartition des unités économiques commerciales par type de produit vendu (établissements sédentaires)*

Premier type de produit vendu	Nb	%
Produits divers	2	0,8
Plats préparés	3	1,2
Fruits, légumes	24	10,0
Condiments, épices	4	1,7
Boulangerie, pâtisserie	9	3,7
Viande	3	1,2
Poissons	6	2,5
Boissons	51	21,2
Produits laitiers	1	0,4
Textiles, habillement	9	3,7
Chaussures	1	0,4
Maroquinerie	1	0,4
Hygiène, cosmétique	8	3,3
Pharmacie moderne	5	2,1
Pharmacopée	2	0,8
Librairie, papeterie	5	2,1
Musique	2	0,8
Bijouterie, optique	2	0,8
Quincaillerie	4	1,7
Matériel électrique	4	1,7
Vaisselle, ustensiles	2	0,8
Bois d'oeuvre	3	1,2
Matériau de construction	5	2,1
Pièces détachées	9	3,7
Carburant, lubrifiant	4	1,7
Bois de chauffe	17	7,1
Tabac, allumettes	6	2,5
Droguerie	1	0,4
Divers NDA	48	19,9
Total	241	100,0

ANNEXE A

Tableau 2: *Répartition des unités économiques commerciales par type de produit vendu (établissements sédentaires)*

Deuxième type de produit vendu	Nb	%
Fruits, légumes	17	15,0
Condiments, épices	7	6,2
Boulangerie, pâtisserie	5	4,4
Boissons	8	7,1
Produits laitiers	3	2,7
Textiles, habillement	1	0,9
Chaussures	2	1,8
Mercerie	1	0,9
Maroquinerie	2	1,8
Hygiène, cosmétique	8	7,1
Pharmacopée	1	0,9
Bijouterie, optique	1	0,9
Quincaillerie	1	0,9
Vaisselle, ustensiles	1	0,9
Matériaux de contruction	3	2,7
Pièces détachées	2	1,8
Charbon	2	1,8
Bois de chauffe	2	1,8
Tabac, allumettes	8	7,1
Droguerie	2	1,8
Emballages	3	2,7
Divers NDA	33	29,2
Total	113	100,0

Tableau B[1].1: *Répartition des unités économiques suivant leur ancienneté*

Age de l'unité économique	Nb	%	Cumulatif
1 an et moins	438	20,2	20,2
2 ans	224	10,3	30,5
3 ans	241	11,1	41,6
4 ans	140	6,5	48,1
5 à 9 ans	418	19,3	67,4
10 à 19 ans	317	14,6	82,0
20 ans et plus	391	18,0	100,0
Total	2169	100,0	100,0

[1] Les tableaux de la série B se réfèrent aux activités semi-sédentaires.

Tableau B.3: *Répartition des unités économiques par activité principale et par secteur et branche d'activité*

Secteur et branche d'activité	Code	Nb	%
Production		69	2,9
Agriculture	11	1	-
Pêche	13	1	-
Extraction	29	1	-
Alimentaire	31	9	0,4
Textile	32	27	1,2
Bois	33	25	1,1
Métal	38	5	0,2
Services		645	29,8
Restauration	63	536	24,8
Autres services	90	109	5,0
Commerce	62	1458	67,1
Construction	50	2	0,1
Total		2174	100,0

Tableau B.2: *Répartition des unités économiques par branche d'activité selon l'ancienneté*

Branche d'activité	Av. 70	71-75	76-80	81-85	86	87	88	89	90	91
Agriculture	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pêche	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Extraction	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-
Alimentaire	-	2	1	1	-	-	-	1	1	3
Textile	-	2	6	7	-	2	3	3	2	2
Bois	6	4	4	6	1	1	-	1	1	1
Métal	1	-	1	-	-	-	1	2	-	-
Construction	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-
Commerce/détail	191	81	94	208	88	62	100	165	159	306
Restauration	90	38	49	56	33	22	30	57	54	107
Autres services	11	8	14	14	8	9	6	12	7	19
Total	302	135	169	292	131	97	140	241	224	438
	13,9	6,2	7,8	13,5	6,0	4,5	6,5	11,1	10,3	20,2

Tableau B.4: *Répartition des unités économiques commerciales par catégorie de produit vendu*

Catégorie de produit	Premier produit vendu[1] Nb	%	Deuxième produit vendu[1] Nb	%
Produits alimentaires	739	50,7	349	39,2
Textile, habillement, chaussures,mercerie, maroquinerie	68	4,7	11	1,2
Hygiène, pharmacie, droguerie pharmacopée, cosmétiques	100	6,8	99	11,1
Librairie, papeterie	13	0,9	5	0,6
Quincaillerie, pièces détachées, matériel électrique	14	0,9	5	0,6
Matériaux de construction	1	0,1	1	0,1
Bois de chauffe et charbon	91	6,3	21	2,4
Carburant, lubrifiant	49	3,4	6	0,7
Tabac, allumettes	69	4,7	60	6,7
Bijouterie, optique	10	0,7	1	0,1
Divers[2]	304	20,8	323	36,5
Total	1458	100,0	889	100,0

[1] Voir liste détaillée des produits à l'annexe B.
[2] Inclus ustensiles, vaisselle, jouets, emballages, meubles, musique, divers NDA.

Tableau B.5: *Distribution des autres activités procurant des revenus complémentaire au chef d'entreprise*

Sources		Nb	%
Comme salarié		16	0,7
	Secteur public	10	5,3
	Secteur privé	6	3,2
A son compte		143	6,6
	Fabrication	18	9,7
	Commerce	52	30,0
	Services	38	20,4
	Exploit. agric.	35	18,9
Autres activités		27	1,3
	Rentes, location	8	4,3
	Autres	19	10,2
Total	Oui	186	8,6
	Non	1987	91,4

Tableau B.6: *Répartition des unités économiques suivant l'existence de revenus complémentaires du chef d'entreprise selon la branche d'activité*

Branche d'activité	Oui		Non		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Agriculture	-	-	1	100,0	1	100,0
Pêche	1	100,0	-	-	1	100,0
Extraction-	-	-	1	100,0	1	100,0
Alimentaire	3	33,3	6	66,7	9	100,0
Textile	6	22,2	21	77,8	27	100,0
Bois	8	32,0	17	68,0	25	100,0
Métal	1	20,0	4	80,0	5	100,0
Construction	1	50,0	1	50,0	2	100,0
Commerce/détail	116	8,0	1340	92,0	1456	100,0
Restauration	27	5,0	508	95,0	535	100,0
Autres services	24	22,0	85	78,0	109	100,0
Total	187	8,6	1984	91,4	2171	100,0

Tableau B.7: *Répartition des unités par branche selon le sexe du chef d'entreprise*

Branche d'activité	Masculin		Féminin		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Agriculture	1	100,0	-	-	1	100,0
Pêche	1	100,0	-	-	1	100,0
Extraction	-	-	1	100,0	1	100,0
Alimentaire	6	66,7	3	33,3	9	100,0
Textile	7	25,9	20	74,1	27	100,0
Bois	21	84,0	4	16,0	25	100,0
Métal	5	100,0	-	-	5	100,0
Construction	2	100,0	-	-	2	100,0
Commerce/détail	82	5,6	1375	94,4	1457	100,0
Restauration	12	2,2	423	97,8	535	100,0
Autres services	81	74,3	28	25,7	109	100,0
Total	218	10,0	1954	90,0	2172	100,0

Tableau B.8: *Répartition des chefs d'entreprise par classe d'âge et selon le sexe*

Classe d'âge	Masculin		Féminin		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
11 - 15	5	9,4	52	90,6	57	2,6
16 - 20	15	10,2	132	89,1	147	6,8
21 - 25	37	15,7	199	83,3	236	10,9
26 - 30	50	16,0	263	84,0	313	14,5
31 - 35	23	9,2	226	90,8	249	11,5
36- 40	25	10,1	222	89,9	247	11,4
41 - 45	14	7,8	166	92,2	180	8,3
46 - 50	10	5,0	189	95,0	199	9,2
51 - 55	7	6,0	110	94,0	117	5,4
56 - 60	3	1,9	152	98,1	155	7,2
+ 60	18	6,8	248	93,2	266	12,2
Total	207	9,6	1959	90,4	2166	100,0

Tableau B.9: *Répartition des unités économiques par branche et selon l'âge du chef d'entreprise*

Branche d'activité	11-15		16-20		21-25		26-30		31-35		36-40		41-45		46-50		+ 50		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Agriculture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	100,0	-	-	1	100,0
Pêche	-	-	-	-	-	-	1	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	100,0
Extraction	-	-	1	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	100,0
Alimentaire	1	11,1	1	11,1	1	11,1	1	11,1	-	-	1	11,1	1	11,1	2	22,2	1	11,1	9	100,0
Textile	-	-	2	7,4	3	11,1	4	14,8	6	22,2	9	33,3	1	3,7	-	-	2	7,4	27	100,0
Bois	-	-	1	4,0	4	16,0	4	16,0	3	12,0	3	12,0	1	4,0	2	8,0	7	28,0	25	100,0
Métal	-	-	-	-	-	-	1	20,0	-	-	1	20,0	1	20,0	1	20,0	1	20,0	5	100,0
Construction	-	-	-	-	-	-	1	50,0	-	-	-	-	1	50,0	-	-	-	-	2	100,0
Commerce/détail	41	2,8	106	7,3	150	10,3	211	14,5	161	11,1	146	10,1	112	7,7	134	9,2	390	26,9	1451	100,0
Restauration	13	2,4	30	5,6	56	10,5	67	12,5	62	11,6	73	13,6	54	10,1	54	10,1	126	23,6	535	100,0
Autres services	2	1,8	6	5,5	22	20,2	23	21,1	17	15,6	14	12,8	9	8,3	5	4,6	11	10,1	109	100,0
Total	57	2,6	147	6,8	236	10,9	313	14,5	249	11,5	247	11,4	180	8,3	199	9,2	538	24,8	2166	100,0

Tableau B.10: *Répartition des chefs d'entreprise selon leur niveau d'instruction par branche d'activité*

Branche d'activité	Sans Instruction		3°primaire ou moins		5° primaire		Primaire terminé		3° secondaire ou moins		Terminale ou moins		Licence et plus		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Agriculture	-	-	-	-	1	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-	1	100,0
Pêche	1	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	100,0
Extraction	1	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	100,0
Alimentaire	5	55,6	-	-	1	11,1	-	-	2	22,2	1	11,1	-	-	9	100,0
Textile	10	37,0	6	22,2	3	11,1	4	14,8	3	11,1	1	3,7	-	-	27	100,0
Bois	13	52,0	4	16,0	3	12,0	3	12,0	2	8,0	-	-	-	-	25	100,0
Métal	1	20,0	-	-	-	-	4	80,0	-	-	-	-	-	-	5	100,0
Construction	-	-	-	-	1	50,0	-	-	1	50,0	-	-	-	-	2	100,0
Commerce/détail	919	63,1	148	10,2	100	6,9	135	9,3	132	9,1	19	1,3	3	0,2	1456	100,0
Restauration	364	67,9	61	11,4	40	7,5	47	8,8	22	4,1	2	0,4	-	-	536	100,0
Autres services	30	27,8	19	17,6	19	17,6	27	25,0	11	10,2	2	1,9	-	-	108	100,0
Total	1344	61,9	238	11,0	168	7,7	220	10,1	173	8,0	25	1,2	3	0,1	2171	100,0

Tableau B.11: *Répartition des unités économiques par branche d'activité selon leur implantation dans la ville*

Branche d'activité	Marché et alentours		Hors marché		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Agriculture	-	-	1	100,0	1	100,0
Pêche	-	-	1	100,0	1	100,0
Extraction	-	-	1	100,0	1	100,0
Alimentaire	1	11,1	8	88,9	9	100,0
Textile	6	22,8	21	77,8	27	100,0
Bois	-	-	25	100,0	25	100,0
Métal	1	20,0	4	80,0	5	100,0
Construction	-	-	2	100,0	2	100,0
Commerce/détail	482	33,1	973	66,9	1455	100,0
Restauration	74	13,9	460	86,1	534	100,0
Autres services	5	4,6	104	95,4	109	100,0
Total	569	26,2	1600	73,8	2169	100,0

Tableau B.12: *Répartition des unités économiques par branche d'activité selon le lieu d'habitation du chef d'entreprise*

Branche d'activité	Dans la ville					
	Oui		Non		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Agriculture	1	100,0	-	-	1	100,0
Pêche	1	100,0	-	-	1	100,0
Extraction	1	100,0	-	-	1	100,0
Alimentaire	9	100,0	-	-	9	100,0
Textile	27	100,0	-	-	27	100,0
Bois	24	96,0	1	4,0	25	100,0
Métal	5	100,0	-	-	5	100,0
Construction	2	100,0	-	-	2	100,0
Commerce/détail	1382	94,8	76	5,2	1458	100,0
Restauration	513	96,2	24	3,8	533	100,0
Autres services	105	96,3	4	3,7	109	100,0
Total	2070	95,3	101	4,7	2171	100,0

Tableau B.13: *Répartition des unités économiques selon la localisation dans les communes de Ouidah*

Communes	Code	Nb	%
Commune	1	408	18,8
Commune	2	620	28,5
Commune	3	599	27,6
Commune	4	547	25,2
Total		2174	100,0

ANNEXE B

Tableau 1: *Répartition des unités économiques commerciales par type de produit vendu (établissements semi-sédentaires)*

Premier type de produit vendu	Nb	%
Produits divers	1	0,1
Plats préparés	2	0,1
Fruits, légumes	379	26,0
Condiments, épices	111	7,6
Boulangerie, patisserie	98	6,7
Viande	17	1,2
Poissons	89	6,1
Boissons	36	2,5
Textiles, habillement	47	3,2
Chaussures	21	1,4
Hygiène, cosmétiques	75	5,1
Pharmacie moderne	15	1,0
Pharmacopée	10	0,7
Librairie, papeterie	13	0,9
Bijouterie, optique	10	0,7
Quincaillerie	7	0,5
Matériel électrique	2	0,1
Vaisselle, ustensiles	43	2,9
Matériaux de construction	1	0,1
Meubles	1	0,1
Pièces détachées	5	0,3
Carburant, lubrifiant	49	3,4
Charbon	11	0,8
Bois de chauffe	80	5,5
Produits laitiers	6	0,4
Tabac, allumettes	69	4,7
Droguerie	9	0,6
Emballages	23	1,6
Jouets	1	0,1
Divers NDA	227	15,6
Total	1458	100,0

ANNEXE B

Tableau 2: *Répartition des unités économiques commerciales par type de produit vendu (établissements semi- sédentaires)*

Deuxième type de produit vendu	Nb	%
Plats préparés	31	3,5
Fruits, légumes	124	13,9
Condiments, épices	91	10,2
Boulangerie, patisserie	63	7,1
Viande	2	0,2
Poissons	24	2,7
Boissons	10	1,1
Textiles, habillement	7	0,8
Chaussures	4	0,4
Hygiène, cosmétiques	66	7,4
Pharmacie moderne	14	1,6
Pharmacopée	4	0,4
Librairie, papeterie	5	0,6
Musique	1	0,1
Bijouterie, optique	1	0,1
Quincaillerie	12	1,3
Matériel électrique	1	0,1
Vaisselle, ustensiles	4	0,4
Matériaux de construction	1	0,1
Meubles	1	0,1
Carburant, lubrifiant	6	0,7
Charbon	5	0,6
Bois de chauffe	16	1,8
Produits laitiers	4	0,4
Tabac, allumettes	60	6,7
Droguerie	15	1,7
Emballages	33	3,7
Jouets	1	0,1
Divers NDA	283	31,8
Total	889	100,0

Tableau C[1].1: *Répartition des unités économiques suivant leur ancienneté*

Age de l'unité économique	Nb	%	Cumulatif
1 an et moins	486	27,7	27,7
2 ans	314	17,9	45,6
3 ans	286	16,3	61,9
4 ans	163	9,3	71,2
5 à 9 ans	307	17,4	88,6
10 à 19 ans	124	7,1	95,7
20 ans et plus	76	4,3	100,0
Total	1756	100,0	100,0

[1] Les tableaux de la série C se réfèrent aux activités itinérantes et ambulantes.

Tableau C.3: *Répartition des unités économiques par activité principale et par secteur et branche d'activité*

Secteur et branche d'activité	Code de la branche	Nb	%
Production		11	0,7
Textile	32	5	0,3
Bois	33	5	0,3
Métal	38	1	0,1
Services		595	33,7
Restauration	63	444	25,2
Transports	71	104	5,8
Autres services	90	47	2,7
Commerce	61	1157	65,5
Construction	50	1	0,1
Total		1764	100,0

Tableau C.2: *Répartition des unités économiques par branche d'activité selon l'ancienneté*

Branche d'activité	Av. 70	71-75	76-80	81-85	86	87	88	89	90	91
Textile	1	1	-	-	-	-	-	-	1	2
Bois	-	1	-	-	-	-	-	-	2	2
Métal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Construction	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Commerce/détail	35	23	33	104	43	72	104	194	210	331
Restauration	14	12	16	45	13	36	40	76	79	113
Transport	-	-	4	26	9	4	13	11	16	21
Autres services	-	2	2	5	4	1	6	5	6	16
Total	50	40	55	180	69	113	163	286	314	486
100,0	2,8	2,3	3,1	10,3	3,9	6,4	9,3	16,3	17,9	27,7

Tableau C.4: *Répartition des unités économiques commerciales par catégorie de produit vendu*

Catégorie de produit	Premier produit vendu[1]		Deuxième produit vendu[1]	
	Nb	%	Nb	%
Produits alimentaires	627	54,3	94	47,9
Textile, habillement, chaussures,mercerie, maroquinerie	66	5,7	3	1,5
Hygiène, cosmétique, pharmacie moderne, droguerie, pharmacopée	152	13,1	27	13,8
Librairie, papeterie	2	0,2	-	-
Quincaillerie, pièces détachées,	15	1,3	10	5,1
Bois de chauffe et charbon	17	1,4	-	-
Carburant, lubrifiant	27	2,3	-	-
Tabac, allumettes	25	2,2	15	7,7
Bijouterie, optique	25	2,2	-	-
Divers[2]	199	17,2	47	24,0
Total	1155	100,0	196	100,0

[1] Voir liste détaillée des produits vendus à l'annexe C.
[2] Inclus vaisselle, ustensiles, emballages, musique, meubles, droguerie, jouets, divers NDA.

Tableau C.5: *Répartition des unités économiques par branche d'activité selon le sexe du chef d'entreprise*

Branche d'activité	Masculin		Féminin		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Textile	5	100,0	-	-	5	100,0
Bois	-	-	5	100,0	5	100,0
Métal	1	100,0	-	-	1	100,0
Construction	1	100,0	-	-	1	100,0
Commerce/détail	158	13,7	999	86,3	1157	100,0
Restauration	24	5,4	418	96,6	442	100,0
Transport	104	100,0	-	-	104	100,0
Autres services	39	83,0	8	17,0	47	100,0
Total	332	18,8	1430	81,2	1762	100,0

Tableau C.6: *Répartition des chefs d'entreprise par classe d'âge et selon le sexe*

Classe d'âge	Masculin		Féminin		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
6 - 10	35	15,7	188	84,3	223	12,6
11 - 15	62	12,8	422	87,2	484	27,4
16 - 20	47	14,9	269	85,1	316	17,9
21 - 25	69	27,6	179	71,6	250	14,2
26 - 30	60	32,4	124	67,0	185	10,5
31 - 35	35	29,4	84	70,6	119	6,7
36- 40	6	11,5	46	88,5	52	2,9
41 - 45	5	10,6	42	89,4	47	2,7
46 - 50	2	6,1	31	93,9	33	1,9
51 - 55	-	-	21	100,0	21	1,2
56 - 60	4	26,7	20	83,3	24	1,4
+ 60	4	40,0	6	60,0	10	0,6
Total	329	18,7	1435	81,3	1764	100,0

Tableau C.7: *Répartition des unités économiques par branche et selon l'âge du chef d'entreprise*

Branche d'activité	6-10	11-15	16-20	21-25	26-30	31-35	36-40	41-45	46-50	+ 50	Total Nb	Total %
Textile	-	-	1	-	2	-	-	-	-	2	5	0,3
Bois	-	1	1	1	1	1	-	-	-	-	5	0,3
Métal	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1	0,1
Construction	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	0,1
Commerce/détail	157	359	216	145	97	52	32	36	23	40	1157	65,6
Restauration	66	120	76	55	43	39	17	8	9	11	444	25,2
Transport	-	2	10	31	30	25	3	2	1	-	104	5,7
Autres services	-	2	12	17	12	2	-	-	-	2	47	2,7
Total	223	484	316	250	185	119	52	47	33	55	1764	100,0
	12,6	27,4	17,9	14,2	10,5	6,7	2,9	2,7	1,9	3,1	100,0	

Tableau C.8: *Répartition des chefs d'entreprise selon leur niveau d'instruction par branche d'activité*

Branche	Sans instruction		3° prim. ou moins		5° primaire		Primaire terminé		3° second. ou moins		Terminale ou moins		3° année supérieure		Licence et plus		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Textile	1	100,0	2	40,0	-	-	1	20,0	1	20,0	-	-	-	-	-	-	5	100,0
Bois	4	80,0	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	100,0
Métal	1	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	100,0
Construction	1	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	100,0
Commerce/détail	615	53,3	246	21,4	147	12,8	94	8,2	45	3,9	4	0,3	1	0,1	-	-	1152	100,0
Restauration	256	57,9	104	23,5	47	10,6	18	4,1	15	3,4	1	0,1	1	0,2	-	-	442	100,0
Transport	27	26,0	18	17,3	18	17,3	12	11,5	17	16,3	11	10,6	1	1,0	-	-	104	100,0
Services	9	19,1	4	8,5	7	14,9	14	29,8	11	23,4	2	4,3	-	-	-	-	47	100,0
Total	914	52,0	374	21,3	220	12,5	139	7,9	89	5,1	18	1,0	3	0,2	-	-	1757	100,0

Tableau C.9: *Répartition des unités économiques par branche d'activité selon leur implantation dans la ville*

Branche d'activité	Marché et alentours		Hors marché		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Textile	-	-	5	100,0	5	100,0
Bois	1	20,0	4	80,0	5	100,0
Métal	-	-	1	100,0	1	100,0
Construction	-	-	1	100,0	1	100,0
Commerce/détail	165	14,3	992	85,7	1157	100,0
Restauration	46	10,4	398	89,6	444	100,0
Transport	6	5,8	98	94,2	104	100,0
Autres services	-	-	47	100,0	47	100,0
Total	218	12,4	1546	87,6	1764	100,0

Tableau C.10: *Répartition des unités économiques selon la localisation dans les communes de Ouidah*

Communes	Code	Nb	%	Cumulatif
Commune	1	311	17,6	17,6
Commune	2	554	31,4	49,0
Commune	3	442	25,1	74,1
Commune	4	457	25,9	100,0
Total		1764	100,0	100,0

ANNEXE C

Tableau 1: *Répartition des unités économiques commerciales par type de produit vendu (activités ambulantes)*

Premier type de produit vendu	Nb	%
Fruits, légumes	292	25,3
Condiments, épices	73	6,3
Boulangerie, patisserie	120	10,4
Viande	5	0,4
Poissons	67	5,8
Boissons	53	4,6
Textiles, habillement	39	3,4
Chaussures	20	1,7
Mercerie	6	0,5
Maroquinerie	1	0,1
Hygiène, cosmétiques	114	9,9
Pharmacie moderne	32	2,8
Pharmacopée	6	0,5
Librairie, papeterie	2	0,2
Musique	3	0,3
Bijouterie, optique	25	2,2
Quincaillerie	14	1,2
Vaisselle, ustensiles	17	1,5
Meubles	3	0,3
Pièces détachés	1	0,1
Carburant, lubrifiant	27	2,3
Charbon	5	0,4
Bois de chauffe	12	1,0
Produits laitiers	17	1,5
Tabac, allumettes	25	2,2
Droguerie	5	0,4
Emballages	20	1,7
Jouets	7	0,6
Divers NDA	144	12,5
Total	1155	100,0

ANNEXE C

Tableau 2: *Répartition des unités économiques commerciales par type de produit vendu (Activités ambulantes)*

Deuxième type de produit vendu	Nb	%
Plats préparés	9	4,6
Fruits, légumes	27	13,8
Condiments, épices	34	17,3
Boulangerie, patisserie	13	6,6
Poissons	10	5,1
Textiles, habillement	2	1,0
Maroquinerie	1	0,5
Hygiène, cosmétiques	17	8,7
Pharmacie moderne	5	2,6
Quincaillerie	10	5,1
Vaisselle, ustensiles	2	1,0
Produits laitiers	1	0,5
Tabac, allumettes	15	7,7
Droguerie	5	2,6
Emballages	1	0,5
Divers NDA	44	22,4
Total	196	100,0

Tableau T[1].1: *Distribution de l'ensemble des unités économiques recensées par secteur et branche d'activité*

Secteur et branche	Sédentaires		Semi-sédentaires		Ambulants		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Production	332	45,3	69	2,9	11	0,7	412	8,8
Agriculture	5	83,3	1	16,7	-	-	6	0,1
Pêche	-	-	1	100,0	-	-	1	0,0
Extraction	2	66,7	1	33,3	-	-	3	0,1
Alimentaire	73	89,0	9	11,0	-	-	82	1,8
Textile	153	82,7	27	14,6	5	2,7	185	2,2
Bois	75	71,4	25	23,8	5	4,8	105	2,2
Imprimerie	2	100,0	-	-	-	-	2	0,0
Chimie	2	100,0	-	-	-	-	2	0,0
Métal	20	76,9	5	19,2	1	3,8	26	0,6
Services	127	22,6	645	29,8	595	33,7	1367	29,3
Restauration	42	4,1	536	52,4	444	43,4	1022	21,9
Transport	2	1,9	-	-	104	98,1	106	2,3
Autres services	83	34,7	109	45,6	47	19,7	239	5,1
Commerce	247	28,1	1458	67,1	1157	65,5	2862	61,2
Construction	30	4,0	2	0,1	1	0,1	33	0,7
Total	736	15,8	2174	46,5	1764	37,7	4674	100,0

[1] Les tableaux de la série T se réfèrent à l'ensemble des activités recensées: sédentaires, semi-sédentaires et ambulantes.

Tableau T.2: *Répartition de l'ensemble des unités économiques commerciales recensées par catégorie de produits vendus*

Premier produit vendu[1]	Sédentaires		Semi-sédentaires		Ambulants		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Produits alimentaires	103	42,7	739	50,7	627	54,3	1469	51,4
Textile, habillement, chaussures,mercerie, maroquinerie	11	4,5	68	4,7	66	5,7	145	5,0
Hygiène, cosmétiques, pharmacie, pharmacopée	16	6,7	109	7,4	152	13,1	268	9,3
Librairie, papeterie	5	2,1	13	0,9	2	0,2	20	0,8
Quincaillerie, pièces détachées, matériel électrique	17	7,1	14	0,9	15	1,3	46	1,7
Matériaux de construction	5	2,1	1	0,1	-	-	6	0,2
Bois de chauffe, bois d'oeuvre, charbon	20	8,3	91	6,3	17	1,4	128	4,4
Carburant, lubrifiant	4	1,7	49	3,4	27	2,3	80	2,9
Tabac, allumettes	6	2,5	69	4,7	25	2,2	100	3,6
Bijouterie, optique	2	0,8	10	0,7	25	2,2	37	1,2
Divers	52	21,5	304	20,2	199	16,8	555	19,5
Total	241	8,4	1458	51,1	1155	40,5	2854	100,0

[1] Voir liste détaillée des produits vendus aux annexes A, B et C.
[2] Inclus musique, vaisselle, ustensilles, jouets, emballages, droguerie, meubles, divers NDA.

Tableau T.3: *Répartition de l'ensemble des unités économiques commerciales recensées par catégorie de produits vendus*

Deuxième produit vendu[1]	Sédentaires Nb	Sédentaires %	Semi-sédentaires Nb	Semi-sédentaires %	Ambulants Nb	Ambulants %	Total Nb	Total %
Produits alimentaires	40	35,4	349	39,2	94	47,9	483	40,3
Textile, habillement, chaussures,mercerie, maroquinerie	6	5,4	11	1,2	3	1,5	20	1,7
Hygiène, cosmétiques, pharmacie, pharmacopée,	11	9,8	99	11,1	27	13,9	137	11,4
Librairie, papeterie	-	-	5	0,6	-	-	5	0,4
Quincaillerie, pièces détachées, matériel électrique	3	2,7	13	1,4	10	5,1	26	2,1
Matériaux de construction	3	2,7	1	0,1	-	-	4	0,3
Bois de chauffe, bois d'oeuvre, charbon	4	3,6	21	2,4	-	-	25	2,0
Carburant, lubrifiant	-	-	6	0,7	-	-	6	0,6
Tabac, allumettes	8	7,1	60	6,7	15	7,7	83	7,0
Bijouterie, optique	1	0,9	1	0,1	-	-	2	0,1
Divers[2]	37	33,3	323	36,5	47	23,9	407	40,0
Total	113	9,4	889	74,2	196	16,4	1198	100,0

[1] Voir liste detaillée des produits vendus aux annexe A, B et C.
[2] Inclus musique, vaisselle, jouets, emballages, droguerie, meubles, divers NDA.

Tableau T.4: *Répartition de l'ensemble des unités économiques recensées selon l'ancienneté*

Age de l'unité économique	Sédentaires		Semi-sédentaires		Ambulants		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
1 an et moins	107	14,5	438	20,2	486	27,7	1031	22,1
2 ans	65	8,8	224	10,3	314	17,9	603	13,0
3 ans	60	8,2	241	11,1	286	16,3	587	12,6
4 ans	43	5,8	140	6,5	163	9,3	346	7,4
5 à 9 ans	170	23,1	418	19,3	307	17,4	895	19,2
10 à 19 ans	132	18,0	317	14,6	124	7,1	573	12,2
20 ans et plus	159	21,6	391	18,0	76	4,3	626	13,4
Total	736	15,8	2169	46,5	1756	37,7	4661	100,0

Tableau T.5: *Répartition de l'ensemble des unités économiques recensées selon le sexe du chef d'entreprise*

Sexe	Sédentaires		Semi-sédentaires		Ambulants		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Masculin	432	58,7	218	10,0	332	18,8	982	21,0
Féminin	303	41,3	1954	90,0	1430	81,1	3687	79,0
Total	735	100,0	2172	100,0	1762	100,0	4669	100,0

Tableau T.6: *Répartition de l'ensemble des unités économiques recensées par branche d'activité et selon l'âge du chef d'entreprise*

Branche d'activité	6-10		11-15		16-20		21-25		26-30		31-35		36-40		41-45		46-50		+ 50		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Agriculture	-	-	-	-	-	-	-	-	1	100,0	1	16,7	-	-	1	16,7	2	33,3	2	33,3	7	0,1
Extraction	-	-	-	-	1	33,3	-	-	1	33,3	-	-	-	-	1	33,3	-	-	-	-	3	0,1
Alimentaire	-	-	1	1,2	7	8,5	13	15,9	6	7,3	7	8,5	12	14,6	8	9,8	8	9,8	20	24,4	82	1,8
Textile	-	-	-	-	11	5,9	42	22,7	27	14,6	34	18,4	35	18,9	13	7,0	3	1,6	20	10,8	185	4,0
Bois	-	-	1	0,1	2	1,9	12	11,4	13	12,4	13	12,4	15	14,3	8	7,6	8	7,6	33	31,4	105	2,2
Imprimerie	-	-	-	-	-	-	-	-	1	50,0	-	-	-	-	-	-	-	-	1	50,0	2	0,0
Chimie	-	-	-	-	1	50,0	-	-	-	-	1	50,0	-	-	-	-	-	-	-	-	2	0,0
Métal	-	-	-	-	-	-	3	11,5	6	23,1	4	15,4	4	15,4	3	11,5	2	7,7	4	15,4	26	0,6
Construction	-	-	-	-	-	-	3	9,1	9	27,3	7	21,2	5	15,2	5	15,2	1	3,0	3	9,1	33	0,7
Commerce/gros	-	-	-	-	-	-	-	-	1	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	0,0
Commerce/détail	160	5,6	398	13,9	329	11,5	314	11,0	340	11,9	244	8,5	205	7,2	161	5,6	179	6,3	531	18,6	2861	61,2
Restauration	67	6,6	132	12,9	108	10,6	113	11,1	114	11,2	103	10,1	92	9,0	71	6,9	69	6,8	153	15,0	1022	21,9
Transport	-	-	2	1,9	10	9,4	31	29,2	31	29,2	25	23,6	3	2,8	2	1,9	2	1,9	-	-	106	2,3
Autres services	-	-	4	1,7	24	10,0	50	20,9	54	22,6	35	14,6	23	9,6	12	5,0	7	2,9	30	12,6	329	5,1
Total	227	4,9	538	11,5	493	10,5	581	12,4	604	12,9	474	10,1	394	8,4	285	6,1	281	6,0	797	17,1	4674	100,0

Tableau T.7: *Répartition des chefs d'entreprise recensés par branche d'activité selon leur niveau d'instruction*

Branche	Sans instruction		3° prim. ou moins		5° primaire		Primaire terminé		3° second. ou moins		Terminale ou moins		3° année supérieure		Licence et plus		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Agriculture	1	16,7	1	16,7	1	16,7	2	33,3	-	-	1	16,7	-	-	-	-	6	0,1
Pêche	1	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	0,0
Extraction	2	66,7	1	33,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	0,1
Alimentaire	44	53,7	7	8,5	8	9,8	15	18,3	5	6,1	2	2,4	1	1,2	-	-	82	1,8
Textile	39	21,1	51	27,6	37	20,0	34	18,4	22	11,9	2	1,1	-	-	-	-	185	4,0
Bois	40	38,1	25	23,8	12	11,4	22	21,0	4	3,8	2	1,9	-	-	-	-	105	2,3
Imprimerie	-	-	-	-	-	-	1	50,0	-	-	1	50,0	-	-	-	-	2	0,0
Chimie	1	50,0	-	-	-	-	-	-	1	50,0	-	-	-	-	-	-	2	0,0
Métal	6	23,1	4	15,4	3	11,5	8	30,8	4	15,4	1	3,8	-	-	-	-	26	0,6
Construction	6	18,8	6	18,8	4	12,5	7	21,9	6	18,8	3	9,4	-	-	-	-	32	0,7
Commerce/gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	100,0	-	-	-	-	1	0,0
Commerce/détail	1642	57,4	421	14,8	263	9,2	266	9,3	207	7,3	40	1,4	4	0,1	5	0,2	2853	61,2
Restauration	638	62,5	167	16,4	91	8,9	70	6,9	43	4,2	7	0,7	-	-	2	0,2	1020	2,3
Transport	29	27,4	18	17,0	18	17,0	12	11,3	17	16,0	11	10,4	1	0,9	-	-	106	2,3
Autres services	55	23,1	33	13,9	38	16,0	63	26,5	42	17,6	7	2,9	-	-	-	-	238	5,1
Total	2504	53,7	734	15,7	475	10,2	500	10,7	351	7,5	78	1,7	6	0,1	7	0,2	4662	100,0

Tableau T.8: *Répartition de l'ensemble des unités économiques recensées par activité principale et par secteur d'activité*

	Sédentaires		Semi-sédentaires		Ambulants		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Production	332	45,3	69	2,9	11	0,7	412	8,8
Production agricole	-	-	1	100,0	-	-	1	0,0
Horticulture, fle	2	100,0	-	-	-	-	2	0,0
Elevage	3	100,0	-	-	-	-	3	0,1
Pêche NDA	-	-	1	100,0	-	-	1	0,0
Exploitation de sel	2	66,7	1	33,3	-	-	3	0,1
Fabrique de glaces	2	100,0	-	-	-	-	2	0,0
Fabrication d'huile	9	90,0	1	10,0	-	-	10	0,2
Broyage de grain	50	87,7	7	12,3	-	-	57	1,2
Fabrication gari	2	100,0	-	-	-	-	2	0,0
Distillation	10	90,9	1	9,1	-	-	11	0,2
Matelasserie	3	100,0	-	-	-	-	2	0,1
Couture, broderie	7	100,0	-	-	-	-	7	0,1
Couture, taillerie	143	82,2	26	14,9	5	2,9	174	3,7
Fabrique de chaussures	-	-	1	100,0	-	-	1	0,0
Scierie	2	100,0	-	-	-	-	2	0,0
Menuiserie	43	76,8	13	23,2	-	-	56	1,2
Fabrique de meubles	9	90,0	1	10,0	-	-	10	0,0
Vannerie, natterie	21	56,8	11	29,7	5	13,5		
Imprimerie	2	100,0	-	-	-	-	2	0,0
Savonnerie	2	100,0	-	-	-	-	2	0,0
Forge	10	76,9	3	23,1	-	-	13	0,3
Fonterie	-	-	-	-	1	100,0	1	0,0
Soudure	6	75,0	2	25,0	-	-	8	0,2
Fabrication métal.	1	100,0	-	-	-	-	1	0,0
Construction	30	4,0	2	0,1	1	0,1	33	0,7
Maçonnerie	18	90,0	1	5,0	1	5,0	20	0,4
Peinture en bâtiment	1	100,0	-	-	-	-	1	0,0
Electricité du bâtiment	3	100,0	-	-	-	-	1	0,1
Construction/autres NDA	8	88,9	1	11,1	-	-	9	0,2
Commerce	247	28,1	1458	67,1	1157	65,5	2862	61,2
Commerce de gros	1	100,0	-	-	-	-	1	0,0
Commerce détail	5	71,4	-	-	2	28,6	7	0,1
Boutiques	2	66,7	1	33,3	-	-	3	0,1
Alimentation générale	3	60,0	2	40,0	-	-	5	0,1
Fruits, légumes	24	3,5	379	54,5	292	42,0	695	14,9
Condiments, épices	4	2,1	111	59,0	73	38,8	188	4,0
Pain	9	4,0	98	43,2	120	52,9	227	4,9
Viande	3	12,0	17	68,0	5	20,0	25	0,5

	Sédentaires		Semi-sédentaires		Ambulants		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Poissons	6	3,7	89	54,9	67	41,4	162	3,5
Boissons	51	36,4	36	25,7	53	37,9	140	3,0
Tissus, habits	9	9,5	47	49,5	39	41,1	95	2,0
Chaussures	1	2,4	21	50,0	20	47,6	42	0,9
Mercerie	-	-	-	-	6	100,0	6	0,1
Sacs, valises	1	50,0	-	-	1	50,0	2	0,0
Hygiène	8	4,1	75	38,1	114	57,9	197	4,2
Médicaments	5	9,6	15	28,8	32	61,5	52	1,1
Pharmacopée	2	11,1	10	55,6	6	33,3	18	0,4
Papeterie	5	25,0	13	65,0	2	10,0	20	0,4
Cassettes, disques	2	40,0	-	-	3	60,0	5	0,1
Bijoux	2	5,4	10	27,0	25	67,6	37	0,8
Quincaillerie	4	16,0	7	28,0	14	56,0	25	0,5
Matériel électique	4	66,7	2	33,3	-	-	6	0,1
Vaisselles, ust.	2	3,2	43	69,4	17	27,4	62	1,3
Bois d'oeuvre	3	100,0	-	-	-	-	3	0,1
Ciment	5	83,3	1	16,7	-	-	6	0,1
Meubles, ameublement	-	-	1	25,0	3	75,0	4	0,1
Pièces détachées	9	60,0	5	33,3	1	6,7	15	0,3
Carburant, pétrole	4	5,0	49	61,3	27	33,8		
Charbon	-	-	11	68,8	5	31,3	16	0,3
Bois de chauffe	17	15,6	80	73,4	12	11,0	109	2,3
Produits laitiers	1	4,2	6	25,0	17	70,8	24	0,5
Tabac, allumettes	6	6,0	69	69,0	5	33,3	15	0,3
Oléagineux	-	-	23	53,5	20	46,5	43	0,9
Jouets	-	-	1	12,5	7	87,5	8	0,2
Divers NDA	48	11,5	227	54,2	144	34,4	419	9,0
Services	127	22,6	645	29,8	595	33,7	1367	29,3
Buvettes	13	100,0	-	-	-	-	13	0,3
Bars	2	100,0	-	-	-	-	2	0,0
Restaurants, plats préparés	26	2,6	536	53,3	444	44,1	1006	21,5
Hôtellerie	1	100,0	-	-	-	-	1	0,0
Transport, entrepot	-	-	-	-	3	100,0	3	0,1
Transport terrestre	1	100,0	-	-	-	-	1	0,0
Taxi, urbain	1	100,0	-	-	-	-	1	0,0
Taxi, inter-urbain	-	-	-	-	1	100,0	1	0,0
T. marchandises	-	-	-	-	2	100,0	2	0,0
Taxi-moto	-	-	-	-	98	100,0	98	2,1
Location chaises	2	100,0	-	-	-	-	2	0,0
Ramassage ordure	-	-	1	50,0	1	50,0	2	0,0
Médecine moderne	1	100,0	-	-	-	-	1	0,0
Médecine/autres	3	100,0	-	-	-	-	3	0,1
Médecine trad.	5	100,0	-	-	-	-	5	0,1

	Sédentaires		Semi-sédentaires		Ambulants		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Artisanat d'art	3	60,0	2	40,0	-	-	5	0,1
Cirage, cordonnerie	-	-	5	11,4	39	88,6	44	0,9
Frigoriste	3	100,0	-	-	-	-	3	0,1
Réparation radio	5	83,3	1	16,7	-	-	6	0,1
Réparation électrique	1	100,0	-	-	-	-	1	0,0
Mécanique auto	11	57,9	8	42,1	-	-	19	0,4
Mécanique 2-roues	6	10,7	50	89,3	-	-	56	1,2
Peinture auto	6	85,7	1	14,3	-	-	7	0,1
Vulcanisation	4	50,0	4	50,0	-	-	8	0,2
Fabrication de clés	1	100,0	-	-	-	-	1	0,0
Horlogerie	2	40,0	3	60,0	5	0,1		
Electricité auto	3	100,0	-	-	-	-	3	0,1
Blanchisserie	2	50,0	2	50,0	-	-	4	0,1
Coiffure	20	35,7	30	53,6	6	10,7	56	1,2
Photographie	4	80,0	1	20,0	-	-	5	0,1
Réparation plastique	1	33,3	1	33,3	1	33,3	3	0,1
Total	736	15,7	2174	46,5	1764	37,7	4674	100,0

Tableau T.9: *Distribution de l'ensemble des unités économiques recensées par secteur d'activité et ancienneté suivant le sexe*

Secteur et Branche d'activité	Sexe				Total		Ancienneté	Sexe				Total	
	Masculin		Féminin					Masculin		Féminin			
	Nb	%		%	Nb	%		Nb	%	Nb	%	Nb	%
Production	293	30,2	117	3,1	410	8,8	1 an et moins	198	20,5	830	22,6	1028	22,1
Agriculture	6	100,0	-	-	6	0,1	2 ans	107	11,1	493	13,4	600	12,9
Pêche	1	100,0	-	-	1	0,0	3 ans	97	10,0	488	13,3	585	12,6
Extraction	1	33,3	2	66,7	3	0,1	4 ans	78	8,1	267	7,3	345	7,4
Alimentaire	60	73,2	22	26,8	82	1,8	5 à 9 ans	206	21,3	688	18,7	894	19,2
Textile	114	61,6	71	38,4	185	4,0	10 à 19 ans	144	14,9	424	11,5	568	12,3
Bois	83	79,0	22	21,0	105	2,2	20 ans et plus	137	14,1	485	13,2	622	13,4
Métal	26	100,0	-	-	26	0,6							
Imprimerie	2	100,0	-	-	2	0,0							
Chimie	-	-	2	100,0	2	0,0							
Services	339	35,0	1019	27,6	1350	29,0							
Restauration	47	4,6	967	94,9	1014	21,7							
Transports	106	100,0	-	-	106	2,3							
Autres services	186	77,8	52	21,8	238	5,1							
Commerce	303	31,3	2549	69,1	2852	61,2							
Construction	33	100,0	-	-	33	1,0							
Total	968	20,7	3687	79,0	4655	100,0		967	100,0	3675	100,0	4642	100,0